
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



1 chemin des vignes, 80000 AMIENS
www.adsea80.org

LE PÔLE ENFANCE ET FAMILLES

Introduction

Le Pôle Enfance et Famille (PEF) a été particulièrement impacté en 2024 par la campagne de dénigrement dont a été victime le Foyer Éducatif Picard (FEP) en lien avec les conditions d'accueil au sein d'une de ses unités.

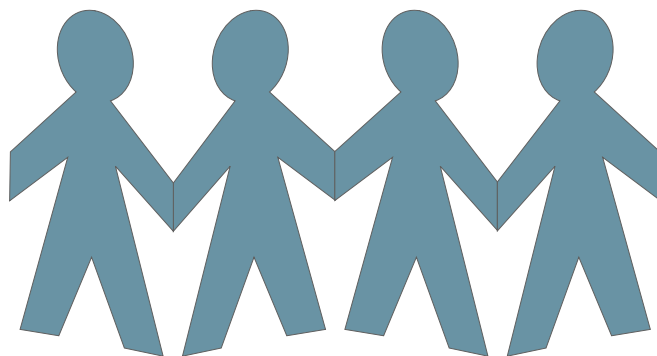
Cependant, dans cette période de crise, la résilience dont ont fait preuve les équipes et les travaux engagés pour améliorer les conditions d'accueil des différentes unités ont permis de maintenir l'accompagnement des mineurs dans de bonnes conditions.

La nouvelle directrice de pôle arrivée en septembre 2024, en lien étroit avec les chefs de service ont travaillé à la mise en œuvre effective de la feuille de route stratégique en lien avec les axes stratégiques du projet Associatif afin d'insuffler une nouvelle dynamique au sein des établissements et services du pôle. Cette évolution s'inscrit dans une volonté de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants et de répondre à la nécessaire transformation de l'offre d'accueil.

Organisation

Le Pôle Enfance et Familles, secteur de la Protection de l'Enfance est constitué de 3 établissements :

- Le Foyer Éducatif Picard
- Le Dispositif Mineur Non Accompagné
- Le Centre Éducatif Renforcé



LE FOYER ÉDUCATIF PICARD

Constitué de 4 unités, la Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), le Foyer Éducatif Picard est un établissement social et médico-social destiné à accueillir des enfants de 6 à 18 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) par décision judiciaire ou administrative.

A titre temporaire, peuvent également être accompagnés les mineurs émancipés et les majeurs âgés de moins de vingt et un ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant.

L'autorisation, l'habilitation, le financement et le contrôle sont assurés par le Département.



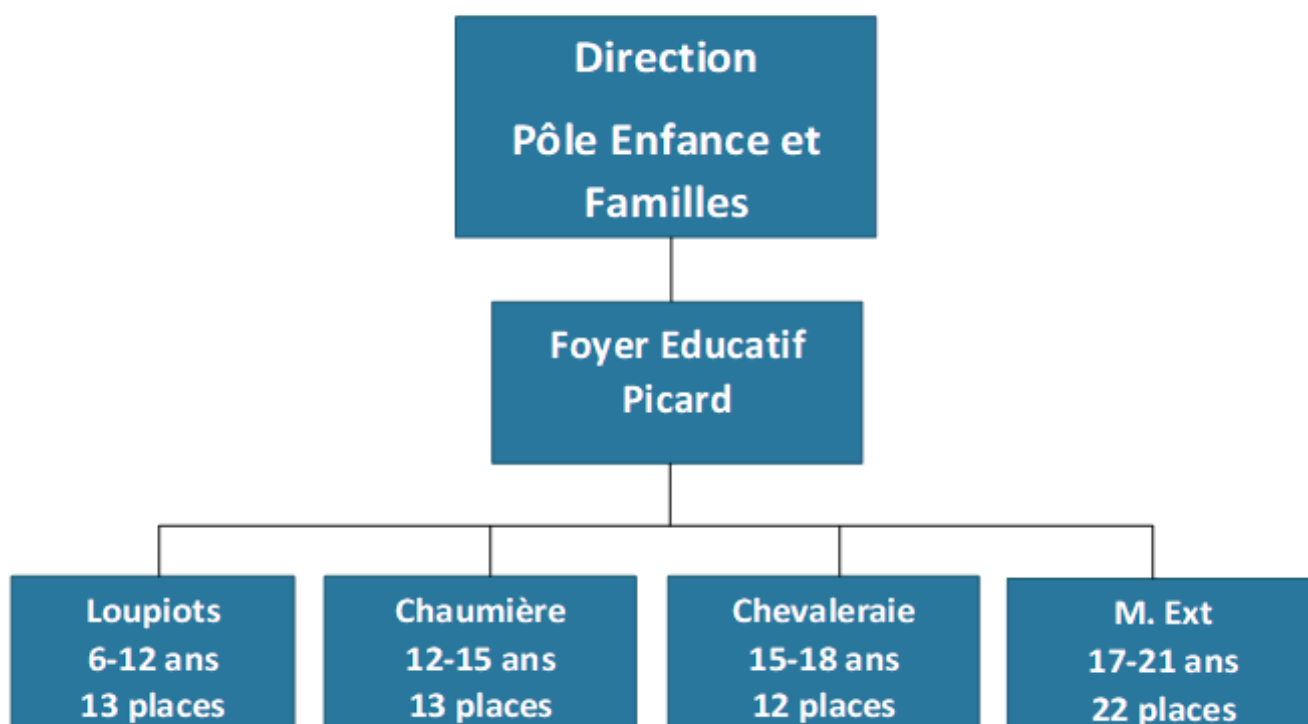
L'unité LA CHAUMIERE, 1 chemin des Vignes, Amiens



L'unité des LOUPIOTS, 1 chemin des Vignes, Amiens

Le Foyer Educatif picard
60 PLACES
6 à 21 ans
Carences affectives, éducatives, psychologiques, sociales
Troubles associés éventuels (trouble du comportement ; déficience intellectuelle, troubles de déficit de l'attention...)
Axes Prioritaires
Santé
Scolarité/Formation
Socialisation
Place Intrafamiliale
Sport/Culture

Services :



Missions :

- ✱ Le FEP a pour mission la prise en charge de jeunes âgés de 6 à 18 ans, voire 21 ans en cas de Contrat Jeune Majeur (CJM) dépendants de la protection de l'enfance. Cela 365 jours par an, jour et nuit.
- ✱ L'établissement veille au projet individuel du jeune qui constitue la principale vigilance de sa mission, bien que cette prise en charge soit répartie sur le mode de collectif.
- ✱ Les objectifs de l'accompagnement sont l'autonomie, la protection, la cohésion sociale, la citoyenneté, la prévention de l'exclusion et enfin le développement sanitaire, social et culturel.
- ✱ Fil rouge de ces objectifs, la promotion de la bientraitance est au cœur de l'accompagnement du jeune.

Chiffres clés :

- 45 demandes d'admission traitées sur l'année 2024.
- 16 accueils d'urgence sur l'année 2024.
- 50 entrées dont 16 en urgence.
- Nombre de fin d'accompagnement et motif : 52 sorties sur l'année 2024 (Retour famille, fin de contrat jeune majeur, Mise en logement individuel, orientation vers une autre structure de la protection de l'enfance).

Journées réalisées (20103)	86.98 %
Objectif à réaliser (20842)	95%



Comparatif avec les années précédentes :
 2024 : 88% (Collectif : 91% / Diffus : 79%)
 2023 : 91% (Collectif : 95 % / Diffus : 86 %)
 2022 : 83% (Collectif : 91% / Diffus : 76 %)

Évolution par rapport à l'année précédente : **Au niveau institutionnel**

- Consolidation de l'organisation initiée en août 2022 : **Action réalisée partiellement**
- Négociation du CPOM 2024-2028 : **En cours**
- Evaluation HAS pour le FEP/MNA et CER : **Action réalisée**
- Suivi du plan d'actions issu des évaluations externes : **Actions réalisée partiellement**
- Mise en place du « CVS », les réunions jeunes 1/mois sur chaque unité font office de Conseil de Vie Sociale : **Action réalisée**
- Actualisation des projets de service : Les projets de service des Loupiots et de la Chaumière ont été travaillés en 2023 et ont été **finalisés en 2024** avec la proposition d'accueillir en mixité des fratries.

Évolution par rapport à l'année précédente : **Au niveau des Ressources Humaines**

- Fiches de poste : Fiches emploi réalisées pour les métiers éducatifs. Déclinaison en fiche de poste sur 2024 : **En cours**.
- Formaliser des conduites à tenir/procédures pour les professionnels, notamment la nuit en cas d'évènement indésirable, en cas de retour de fugue d'un mineur... : **Action réalisée partiellement**.
- Etoffer le pool de remplaçants : **Action réalisée** : 25 professionnels (personnels éducatifs et/ou surveillants de nuit) assurent régulièrement des remplacements.

Évolution par rapport à l'année précédente : **Formation du personnel**

- Un plan de formation adapté aux besoins des publics accueillis et des professionnels à monter en compétences (Ethique, bientraitance, laïcité) : **Action partiellement réalisée.**
- Former le personnel à l'utilisation de la centrale incendie : **Action réalisée.**
- Former le personnel aux exercices d'évacuation : **Action réalisée partiellement** car il reste des professionnels à former.
- Former le personnel à la bientraitance et à la prévention de la maltraitance : **Action réalisée partiellement** car il reste des professionnels à former

Évolution par rapport à l'année précédente : **Au niveau de l'activité**

- Porter une vigilance au taux d'occupation : Augmentation du taux d'occupation de 2021 à 2024 pour le FEP (baisse pour les maisons extérieures) et MNA. Après un taux d'occupation de 67% en 2023 du fait de fugues répétées, le taux d'occupation du CER est de 84% en 2024 : **Action en cours.**
- Constituer une file active pour mieux anticiper les sorties, notamment au sein des 4 unités du FEP : **Action partiellement réalisée.**
- Participer aux appels à projet du Conseil Départemental : sur des places d'AEMO intensif : **En attente de la publication de l'Appel à projet.**
- Evaluer une fois/an les outils réglementaires : Projet d'établissement, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, le DIPC, le PPI : **Action réalisée.**

Évolution par rapport à l'année précédente : **Le bâti, les espaces extérieurs**

- Déménagement du CER : le dossier architectural est en cours d'instruction pour présentation à la centrale PJJ en juin/ juillet 2025 : **En cours**
- Rénovation de l'unité de vie de la chaumière pour transformer le bâtiment en collectif pour le public MNA : **Action non réalisée** dans l'attente définitif du CPOM.
- Réhabilitation du logis 2 pour accueillir l'unité des Loupiots dans des espaces ouverts, lumineux et conviviaux : **Action non réalisée** dans l'attente définitif du CPOM.



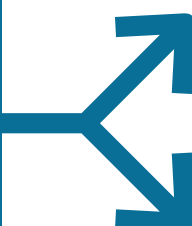
Enjeux et perspectives :

- Finaliser la contractualisation du CPOM 2024-2028 comprenant : la réhabilitation du logis 2 pour les enfants des loupiots, la rénovation des locaux de la Chaumière pour un collectif pour les jeunes MNA, des moyens humains supplémentaires, l'aménagement du parc avec jeux pour les enfants.
- En lien avec la contractualisation du CPOM, mettre en place un plan de retour à l'équilibre budgétaire en intégrant une dimension "immobilière" pour les hébergements collectifs et diffus (rénovation, coût des locations, etc...)
- Evaluer l'activité de jour mise en place en 2024.
- Continuer à être force de proposition concernant les nouvelles offres de service : répondre à l'appel à projet de l'AEMO intensif, une unité spécialisée pour l'accueil des très jeunes MNA, poursuivre la dynamique d'insertion professionnelle des jeunes.

LE DISPOSITIF MNA

La problématique des mineurs non accompagnés a pris une ampleur croissante au cours des dernières années, dans un contexte global de crise migratoire qui touche l'Union européenne et n'épargne pas la France.

Aujourd'hui, leur prise en charge constitue un défi majeur pour les pouvoirs publics et notamment pour le département de la Somme.



LE DISPOSITIF MNA
50 PLACES (4 mises à l'abri-46 continu)
15 à 18 ans
Jeunes étrangers sans lien familial sur le territoire français
Ont fui la misère d'un pays ou un pays en guerre
Axes Prioritaires
Administratif
Scolarité/Formation
Educatif/Logement
Santé

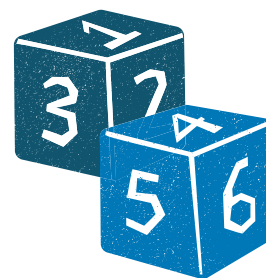


Service :

Le dispositif MNA a une capacité de **46 places** avec 4 places en mise à l'abri. Ces places de mise à l'abri ont évolué et en fin d'année 2023, elles sont considérées comme des places pérennes, dans la mesure où une saturation des effectifs mineurs à l'hôtel, a donné lieu à des accueils pérennes supplémentaires au détriment de la mise à l'abri.

Missions :

- ✱ La mise à l'abri : l'objectif du service de mise à l'abri est d'assurer auprès des jeunes MNA primo arrivants une protection immédiate 24h/24 et 365 jours par an.
- ✱ La mise à l'abri est donc avant tout un service de protection du jeune. La réponse à ses besoins primordiaux sera donc la priorité : logement, habillement, alimentation et soins médicaux.
- ✱ La prise en charge continue : Après la phase de mise à l'abri, lorsqu'il a obtenu son statut de Mineur Non Accompagné, le jeune pourra être orienté sur le service de prise en charge continue du dispositif. Cette démarche n'est pas systématique car elle tient compte d'une lecture nationale dont les clefs de répartition sont gérées par la cellule nationale MNA.



Chiffres clés :

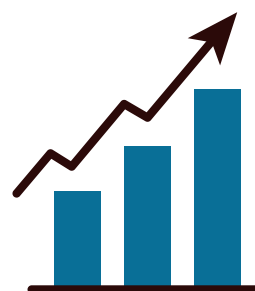
- Nombre de personnes accueillies : **49 jeunes**.
- Taux d'occupation réalisé : **90 %** (99.2% en 2023). Cette évolution s'explique par le fait que le dispositif de mise à l'abri a subi des fragilités de 3 ordres : un parc immobilier saturé et moins accessible à ces publics, restitution de logements insalubres, des logements touchés par les problèmes de nuisibles.
- Nombre de personnes entrées : **24**.
- Nombre de fins d'accompagnement et motifs : **19 sorties** à la majorité et **1 décès**.
- Les pays d'origine : Cette année nous avons accueillis **13 nationalités** différentes : Afghanistan, Albanie, Cote d'Ivoire, Congo, Arménie, Cameroun, Pakistan, Guinée, Soudan, Mali, Tunisie, Soudan, Sénégal.

Évolution par rapport à l'année précédente :

- Mise en place d'un comité de suivi des événements indésirables 1 fois par trimestre où sont présents : les chefs de service, les psychologues, un représentant du personnel éducatif ainsi que les RP.
- Actualisation des documents des outils de la Loi 2022-2 et référencement sur SILAO : Contrat de séjour et du DIPC, Trame du Projet personnalisé, Règlement de fonctionnement, Livret d'accueil réactualisés.
- 3 événements indésirables qui concernent le volet santé.
- Suite à un constat établi en fin d'année 2023, quant à la prise en compte des besoins importants des jeunes en attente d'orientation ou de maintien (mise à l'abri), un choix a été acté de mettre l'accent sur ce point, en assurant des moyens RH adaptés à cette nécessité. Un poste sur la base d'un mi-temps a donc vu le jour en fin d'année 2024, afin de répondre à ces besoins.
- Le choix de privilégier des accueils de MNA plus proche de 15 ans que 18 ans est lié au projet et au sens éducatif qui en découle. Les conditions d'accompagnement ont pu ainsi être optimisées en 2024, mettant l'accent sur la pertinence et la qualité de la prise en charge.

Enjeux et perspectives :

- Finaliser la contractualisation du CPOM 2024-2028
- Construire un mode de prise en charge adapté aux jeunes confiés, en mettant en lien la fragilité et la vulnérabilité des jeunes (les plus jeunes, les jeunes avec des situations complexes liée à la santé ou peu autonomes) avec le mode d'hébergement : un bâtiment proche du service avec une capacité d'accueil.
- Faire évoluer le modèle de référence jeunes : passer d'une référence de jeune à une référence de Logement.
- Poursuivre la mise à jour du projet d'établissement MNA en lien avec les recommandations de la HAS.
- Formaliser les partenariats par des conventionnements.

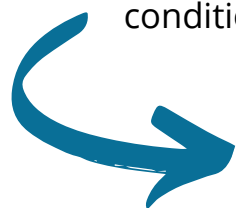


LE CENTRE ÉDUCATIF “AMIENS RESSOURCES”

Le CER « Amiens Ressources » se situe dans une habitation amiénoise d'environ 150 m2 et des bâtiments adjacents, au 68/70 rue Lucien Fournier à Amiens.

Il accueille et accompagne des mineurs de 16 à 18 ans, placés dans le cadre pénal cumulant des difficultés familiales et sociales, en échec scolaire et/ou déscolarisés et présentant souvent des troubles du comportement et des problèmes de santé importants, autour des addictions. Le CER « Ressource » situé à Amiens accueille 6 garçons. La structure fonctionne sur deux sessions. Il est ouvert 300 jours dans l'année.

Un programme intensif d'activités leur est proposé. Ces accueils viennent créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et préparer les conditions de sa réinsertion.



LE CENTRE EDUCATIF RENFORCÉ
6 PLACES
16 à 18 ans
Jeunesse délinquante-Carences affectives, éducatives, psychologiques, sociales En voie de marginalisation, addictions
Troubles associés éventuels (trouble du comportement ; déficience intellectuelle)
Troubles associés éventuels (trouble du comportement ; déficience intellectuelle)
Santé
Scolarité
Socialisation
Place Intrafamiliale
Sport/Culture

Missions :

Les missions des Centres Éducatifs Renforcés sont énoncées dans la circulaire du 13 janvier 2000 qui indique : « Les centres éducatifs renforcés ont vocation à prendre en charge, sur le fondement de l'ordonnance du 2 février 1945, des mineurs délinquants multirécidivistes en grande difficulté ou en voie de marginalisation ayant souvent derrière eux un passé institutionnel déjà lourd.

Ils se caractérisent par des programmes d'activités intensifs pendant des sessions de trois à six mois selon les projets et un encadrement éducatif permanent. Ils visent à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer les conditions de sa réinsertion » .

Les mineurs accueillis sont exclusivement des garçons. Il s'agit d'adolescents vulnérables sur le plan psychologique ayant des trajectoires de vie difficiles voire douloureuses. Certains jeunes ont un parcours de vie jalonné par plusieurs placements institutionnels. De manière de plus en plus marquée, il s'agit de jeunes qui relèvent à la fois du champ de la protection de l'enfance, du handicap (avec des prises en charge en ITEP) et de la PJJ.

Dans certains cas la présence de troubles du comportement sous couvert d'une difficulté de gestion d'angoisses massives évoque des profils de type psychiatriques qui nécessitent de se saisir des espaces de soins adaptés durant le placement. Ces profils spécifiques génèrent des montages pluri-focaux avec notamment l'appui et l'accompagnement de services psychiatriques et addictologies.



Chiffres clés :

- Nombre de demandes : **81**
- Nombre de préadmissions réalisées : **15**
- Nombre de mineurs pris en charge : **14 OPP**, et **15 accueillis** au CER. (5 de la région parisienne, 10 de la région Hauts de France).
- Taux d'occupation réel du CER : **84 %**. (Taux prescrit par la PJJ : 90%)

Diminution du nombre de jours de fugues sur l'année 2024, soit **197 jours**.

Les fugues constatées sont réalisées sur de longues périodes, parfois sur l'ensemble de la session, notamment au cours de la session **62**.

Constat d'un changement de profils des mineurs :

- Accueil d'**1** mineur qui était en mandat de dépôt en EPM, avant son arrivée au CER
- Accueil de 2 mineurs dans le cadre d'un déferrement.
- Accueil de 2 mineurs bénéficiant d'une reconnaissance MDPH
- Accueil de 3 mineurs ayant un suivi ASE

Les situations dites complexes demandent un accompagnement spécifique, autour du passage à l'acte, mais également sur le parcours du mineur MDPH et ASE. La place de la réversibilité du parcours doit être travaillée à l'admission du mineur.

Évolution par rapport à l'année précédente :

- ▶ Évaluation HAS : 28 et 29 novembre 2024, un plan d'action est proposé afin de répondre aux critères impératifs.
- ▶ Les personnes accompagnées sont informées de leur droit lors de l'admission avec la remise des documents relatif à la loi-2002-2. (Projet d'établissement, Règlement de fonctionnement, Livret d'accueil en cours d'actualisation).
- ▶ Visites de contrôle du CSSCT le 23/05/2024.
- ▶ Constat évolution des profils MDPH, cela demande à l'équipe de s'adapter à cette prise en charge spécifique MDPH/PJJ.

LE PÔLE AUTONOMIE

Introduction

Le Pôle Autonomie est composé d'établissements à destination des enfants et des adultes en situation de handicap. Les établissements pour adultes ont principalement pour objet de faciliter l'intégration sociale et l'autonomie de la personne handicapée et proposer une solution d'accueil en urgence en cas de nécessité.

Les établissements enfants ont pour objectif l'accompagnement d'enfants et d'adolescents, garçons et filles, présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles du comportement ou des troubles associés. Leur mission est l'intégration sociale et/professionnelle des personnes accueillies.

Ces établissements sont principalement financés par l'Agence Régionale de Santé des HDF excepté pour le Foyer de vie et le Service d'accueil de jour qui sont financés par le Conseil départemental de la Somme. Toutes les personnes accueillies bénéficient d'une notification d'orientation en établissement médico-social délivrée par la Maison Départementale de la Personne Handicapée.

	Âge	G/F	Régime	Effectif
IME de la Somme	06-20	G/F	Accueil de Nuit Accueil de Jour	78
ITEP de la Somme	06/20	G/F	Accueil de Nuit Accueil de Jour	40
IME La Clairière	06/20	G/F	Accueil de Nuit (Filles) Accueil de Jour	62
IME Péronne	06/20	G/F	Accueil de Jour	40
ITEP Péronne	06/20	G	Accueil de Nuit Accueil de Jour	44
SESSAD Le Trait d'Union	05-20	G/F	Ambulatoire	35
SESSAD de Péronne	03-20	G/F	Ambulatoire	9

Les établissements pour adultes sont localisés sur Amiens Métropole, les établissements enfants bien que localisés sur le département de la Somme, sont sollicités régulièrement par des mineurs en provenance des départements limitrophes.

CPOM ARS :

- Formation Sérafin-PH pour déploiement progressif
- Plan Bleu et Plan de Continuité de l'Activité
- Auto-évaluation et évaluation HAS
- Écriture du Projet du Pôle Autonomie
- Formation à la bientraitance à organiser et mise en place de référents bientraitance et d'un comité éthique prévu en 2025 / 2026.

ÉTABLISSEMENT À DESTINATION DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ESAT LES ATELIERS DU PÔLE JULES VERNE

Introduction

L'ESAT les Ateliers du pôle Jules Verne est implanté sur la commune de Glisy en périphérie d'Amiens dans une zone industrielle et commerciale. Il est autorisé pour accompagner 68 travailleurs porteurs d'un handicap.

Missions :

La mission principale de l'ESAT est l'insertion sociale et professionnelle des adultes en situation de handicap. L'ESAT relève essentiellement des dispositifs du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et offre aux personnes accueillies à la fois une activité professionnelle et un soutien médico-social et éducatif dans le but de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Jusqu'à peu, les personnes étaient orientées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) via une notification. Le 18/12/2023, la Loi pour le Plein Emploi est promulguée. Entre autres, dans les mesures qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2024, les orientations ESAT seront prononcées par les MDPH sur une préconisation de France Travail, avec l'appui d'opérateurs, en privilégiant l'orientation en milieu ordinaire simple ou accompagné.

Les conventions entre MDPH, France Travail et les opérateurs qui précisent les conditions d'orientations par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) vers les ESAT, sur la base de propositions formulées par ces mêmes opérateurs, seront à conclure au plus tard le 1^{er} janvier 2027.

Chiffres clés :

- Nombre de travailleurs handicapés (TH) en ETP : **78** travailleurs (56 travailleurs à temps plein et 22 travailleurs à temps partiel) pour un agrément de 68.
- Nombre de jours d'ouverture : **244 jours.**
- Taux d'occupation réalisé : **87.45 %** en augmentation par rapport à 2023 où il était à 85.60 %.
- Nombre d'admissions réalisées : **7.**
- Évolution de la durée des séjours / accompagnements : variable selon le projet de vie et le projet professionnel de la personne. L'ancienneté moyenne est de **14 ans.**
- Nombre des fins d'accompagnement et motifs : **1** départ à la retraite SAJ et **1** démission.



Évolution par rapport à l'année précédente

- ▶ Conventionnement avec le lycée Edouard Gand pour favoriser l'accueil des étudiants et communiquer sur les métiers du social.
- ▶ Développement de l'activité avec la prestation d'atelier couture.
- ▶ Participation aux journées les 21 et 22 novembre 2024 de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.
- ▶ Participation au projet les Passer'Elles qui consiste à soutenir le développement de l'employabilité des femmes en milieu ordinaire de travail sur le territoire.
- ▶ Mise en conformité avec les mesures posées par La Loi Plein Emploi promulguée le 18 décembre 2024. Celle-ci pose diverses mesures ayant pour but d'améliorer l'embauche des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail.



Enjeux et perspectives

- Plan de transformation des ESAT.
- Mise en œuvre d'une nouvelle activité commerciale : création d'une salle de séminaire.
- Mise à jour des outils de la loi 2002-2 et réécriture du projet d'établissement.

LE FOYER DE VIE CLAIRE JOIE

Le Foyer de vie « Claire Joie » est implanté en cœur de ville dans le quartier Saint Maurice à Amiens. Il est autorisé pour 28 places d'hébergement en mixité dont 1 place d'accueil temporaire.

L'établissement accueille des adultes déficients intellectuels et/ou porteurs d'un handicap psychique, sans handicap moteur, n'étant pas actuellement en capacité de travailler mais en capacité de vivre en collectivité et de participer aux activités éducatives proposées. Les personnes sont orientées par la M.D.P.H.

Du fait des liens rapprochés avec les autres établissements de l'ADSEA 80 cet établissement s'inscrit pleinement dans la logique de parcours des personnes accueillies au sein de l'institution tout en restant ouvert aux autres partenaires du territoire, l'objectif étant de trouver l'établissement répondant le mieux aux besoins spécifiques des personnes accueillies.



Missions :

- * Offrir une sécurité intérieure, psychique et affective aux résidents propres à favoriser leur épanouissement et leur autonomie.
- * Maintenir, développer les capacités cognitives et physiques des résidents
- * Favoriser le développement des relations sociales des résidents.
- * Favoriser l'épanouissement de la personne dans leur vie intime et affective
- * Favoriser l'exercice et le sens des responsabilités.
- * Favoriser l'intégration dans le tissu social et le développement de la citoyenneté.

Chiffres clés :

- Capacité autorisée / budgétée : 28
- Taux d'occupation réalisé : 91.53 %,
- File active en 2024 : 51 personnes accueillies
- Évolution du nombre d'admissions :
- Stages effectués sur 2024 : 9 personnes
- 2 admissions réalisées : Origine des demandes d'admission : IME / ITEP / SAVS / SAJ / autres Foyer
- Nombre des fins d'accompagnement et motifs : 2 sorties (1 résident suite à sa demande d'intégrer un autre Foyer de Vie en février et 1 résident sorti en novembre 2024 pour un retour en famille)

Évolution par rapport à l'année précédente :

- ▶ Village des Aidants 19 – 20 – 21 juin : participation au colloque « accompagnement des aidants »
- ▶ La participation « Aux Inclusives 2024 » - les 16 et 17 octobre 2024, journées de l'accessibilité et de l'inclusion amiénoise.
- ▶ La participation « Au Village de Noël de la MDPH » (fabrication en amont d'objets sur le thème de Noël) et vente du 04 au 06 décembre 2024.
- ▶ Auto Evaluation HAS de juillet à septembre 2024 et évaluation HAS les 17 et 18 octobre 2024
- ▶ Temps de travail en novembre 2024 avec la MDPH sur le logiciel Via Trajectoire

Enjeux et perspectives :

- Le Foyer de vie s'inscrit pleinement dans les enjeux et perspectives du pôle en lien avec la réforme de la tarification Séraphin PH et se prépare à rentrer en CPOM en 2027.
- Formation sur l'Auto-détermination.

LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR CLAIRE JOIE

Le service d'accueil de jour « Claire Joie » est implanté sur le même site que le Foyer de vie. Il prend en charge 15 usagers en situation de handicap des deux sexes, à partir de 20 ans. Il s'adresse à des adultes déficients intellectuels et/ou porteurs d'un handicap psychique, sans handicap moteur, n'étant pas actuellement en capacité de travailler mais suffisamment autonomes pour se livrer à des activités quotidiennes éducatives ou ludiques et en mesure de réaliser seules les actes de la vie quotidienne.

Du fait des liens rapprochés avec les autres établissements de l'ADSEA80, ce service s'inscrit pleinement dans la logique de parcours des personnes accueillies au sein de l'institution tout en restant ouvert aux autres partenaires du territoire, l'objectif étant de trouver l'accompagnement répondant le mieux aux besoins spécifiques des personnes accueillies.

Missions :

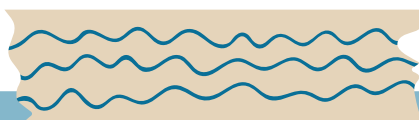
- ✱ Développer ou maintenir les acquis et l'autonomie des personnes accueillies et faciliter ou préserver leur intégration sociale.
- ✱ Contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées.

Les personnes accueillies ont une orientation MDPH : foyer de vie sans hébergement ou service d'accueil de jour. L'inscription sur liste d'attente est en lien avec le parcours d'admission de la MDPH (prise de contact – 2 périodes de stages distinctes d'une semaine et de quinze jours) – évaluation et bilan.



Chiffres clés :

- Capacité autorisée / budgétée : 15 personnes.
- Taux d'occupation réalisé : 95.86 %, il était à 97,71 % en 2023. L'objectif n'est pas atteint puisque le taux d'occupation prévisionnel était de 96.05 %.
- Une personne accueillie au SAJ a dû être orientée en urgence au Foyer de vie car elle n'avait plus de lieu d'hébergement. Pour autant, son accueil sur le SAJ a été maintenu afin que cette personne garde ses repères et un cadre sécurisant dans un contexte familial qui s'est avéré complexe. Ainsi 52 journées n'ont pas été facturées sur le SAJ alors que dans la réalité la personne était bien présente.
- Une autre personne a été hospitalisée puis en convalescence soit 42 journées qui n'ont pas été facturées. Ces deux situations ont généré une baisse du taux d'occupation pour le SAJ.
- File active en 2024 : 35 personnes accueillies



Évolution du nombre d'admission :

- 10 demandes d'admission reçues avec des périodes de stages proposées
- 17 personnes ont été reçues physiquement par l'assistante sociale pour présenter la structure et faire l'évaluation
- 1 admission réalisée : Origine des demandes d'admission : IME-IMPRO-SIPFP / ESAT / FAMILLE
- Motifs des non admissions : pas de place au sein du service d'accueil de jour.
- Nombre de personnes sur liste d'attente : 9 (à confirmer à la réception de la notification orientation), et du Dossier Unique d'Admission (document unique utilisé par tous les ESMS du Département et permettant aux familles une simplification administrative).
- **Nombre de sorties : 1 sortie (retour en famille)**
- Au cours de l'année, le service a accueilli 16 stagiaires reçus sur plusieurs périodes pour 100 jours en provenance d'établissements : IME – ITEP - ESAT.

Évolution par rapport à l'année précédente :

- ▶ Village des Aidants 19 - 20 - 21 juin : participation au colloque « accompagnement des aidants »
- ▶ La participation « Aux Inclusives 2024 » - les 16 et 17 octobre 2024, journées de l'accessibilité et de l'inclusion amiénoise.
- ▶ La participation « Au Village de Noël de la MDPH » (fabrication en amont d'objets sur le thème de Noël) et vente du 04 au 06 décembre 2024.
- ▶ Auto Evaluation HAS de juillet à septembre 2024 et évaluation HAS les 17 et 18 octobre 2024
- ▶ Temps de travail en novembre 2024 avec la MDPH sur le logiciel Via Trajectoire



Enjeux et perspectives :

- Formation Sérafin-PH pour déploiement progressif (1^{er} semestre 2024)
- Formation sur l'auto-détermination
- Mise à jour des outils de la loi 2002-2 et réécriture du projet d'établissement
- Plan Bleu et Plan de Continuité d'Activité
- Mise en place des préconisations Evaluation HAS
- Écriture du projet du Pôle Autonomie

ÉTABLISSEMENT À DESTINATION DES ENFANTS

LES I.M.E

Les 3 IME « La clairière » à Doullens, de « La Somme » à Dury et celui de Péronne sont autorisés pour accueillir des enfants et adolescents, garçons et filles, de 6 à 20 ans (voire plus dans le cadre de l'amendement CRETON), présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou non des troubles du comportement et/ou de la personnalité. L'établissement fonctionne par internat et semi internat de semaine.

Nos IME proposent un panel d'accompagnements tant scolaires, paramédicaux, techniques qu'éducatifs au travers des ateliers, classes, groupes d'hébergement, dispositifs de formation. Par ce biais, les IME évaluent les besoins de chaque jeune afin de lui permettre un parcours le plus individualisé possible, et d'entrer, renforcer, maintenir des apprentissages tant en termes de savoir-faire que savoir-être.

Les établissements conventionnent dès que possible ou si nécessaire avec de nombreux partenaires, en premier lieu avec les services de l'éducation nationale puisqu'une Unité d'Enseignement est implantée au sein de l'établissement. D'autres conventionnements permettent des immersions en entreprises ou en ESAT par exemple (stages).

Missions :

- ✱ Permettre l'accès à un niveau d'autonomie et de socialisation le plus satisfaisant possible en tenant compte des besoins spécifiques de chaque jeune.
- ✱ Mettre en valeur les potentialités, le développement des capacités, par une intervention pluridisciplinaire : thérapeutique, éducative, pédagogique.
- ✱ Promouvoir l'intégration du jeune dans les différents domaines de la vie professionnelle et sociale future et préparer l'intégration dans les différents dispositifs adaptés ou ordinaires.
- ✱ Favoriser le maintien du lien du jeune avec son milieu familial et social.
- ✱ Maintenir l'utilisateur (et sa famille), au centre du dispositif en le rendant « acteur » de son projet.

- * Promouvoir le respect des droits fondamentaux des usagers (vie privée, intimité, intégrité physique et psychique), et des droits en lien avec l'accompagnement médico-social en établissement (confidentialité des informations, libre choix des prestations).

- * Assurer à l'issue de l'accompagnement un suivi de 3 ans pour chaque jeune.

→ L'unité TSA en IME : vise à fournir un environnement spécialisé et structuré pour les enfants ayant des TSA, afin de favoriser leur développement personnel, social et scolaire

Chiffres clés :

IME de la Somme :

- Taux d'occupation réalisé : 86.95 %, il était à 85.40 % en 2023.
- Nombre de fin d'accompagnement et motif : 17
- Embauche ESAT : 2
- Orientation Foyer de Vie : 0
- Rupture d'accompagnement : 6 -
- Réorientation autre IME : 1
- Déménagement : 1
- Orientation formation professionnelle : EPIDE : 1 – CAP : 3

IME La Clairière de Doullens :

- Capacité autorisée / budgétée : 62 places
- Taux d'occupation réalisé : 86.63 %
- 10 admissions réalisées
- Nombre des fins d'accompagnement et motifs : 5 ESAT Milieu ordinaire (CAP...), Retour famille, Retour famille en attente d'une place disponible en ESAT

IME De Péronne :

- Capacité autorisée / budgétée : 40 places filles et garçons. En 2024, jusqu'à 45 jeunes ont pu être accompagnés mais pas tous présents en même temps, puisqu'il y eu 7 jeunes à temps partiels (temps partiels nécessaires au vu du profil des jeunes) .
- Taux d'occupation prévisionnel : 86.65 %
- Taux d'occupation réalisé : 90.2 % il était à 84.44 % en 2023.
- Évolution de la file active : file active 2024 : 48.
- **8 admissions réalisées.**



Évolution par rapport à l'année précédente :

- ▶ Ime de la Somme, Dury : Création de 3 places TSA afin de fournir un environnement spécialisé et structuré et de favoriser leur développement personnel, social et scolaire / Création de 2 unités d'enseignement externalisées avec l'Education Nationale avec ouverture en septembre.
- ▶ Pour L'IME de la Somme, 12 places au sein du Collège Jean-Marc Laurent d'Amiens.
- ▶ Pour L'IME « La clairière » de Doullens, 11 places au sein du Collège « Les Coudriers » de Villers Bocage.

Les principaux objectifs des UEE sont :



- ▶ Diversification de l'offre de scolarisation dans la construction des parcours de formation.
- ▶ Socialisation grâce à la scolarisation en milieu ordinaire.
- ▶ Cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler des temps individuels et collectifs
- ▶ Coopération entre l'école ordinaire et le secteur médico-social
- ▶ Développement de la participation des jeunes adolescents au club de Basket adapté de Beauval, entraînement commun avec les adultes du club.
- ▶ Participation aux « semaines de l'accompagnement » du Conseil Départemental et aux Portes Ouvertes (découverte des métiers du Social, notamment pour les bénéficiaires du RSA)

IME la Clairière, Doullens : La création du groupe intermédiaire (Explorateurs : externat 12-15 ans) a permis de traiter la problématique des admissions des plus jeunes en lien avec la pyramide des âges. De plus, la création de l'UEE a permis de favoriser l'inclusion en lien avec les politiques publiques liés au handicap.

Enjeux et perspectives :

- Mise en place d'un nouveau règlement de fonctionnement pour les Usagers.
- Réflexion sur le déploiement d'un DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif).
- Réflexion sur le projet architectural des établissements de Dury (IME, ITEP, SESSAD).
- Formation sur l'Auto détermination (continuité de la démarche engagée).
- Continuité de partenariats Différents et Compétents, ADSETPA.
- Evaluation HAS en 2025 et PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité).

Pour Péronne :

- CPOM ARS et mise en œuvre de la feuille de route stratégique associative
- Ecriture du Projet de Pôle Autonomie.
- Réécriture du projet d'établissement, mise à jour des outils de la loi 2002-2.
- Plan de développement des compétences 2025.
- Mener un travail sur la transformation de l'offre de service (IME/DITEP/SESSAD).
- (Autorisation ARS en DITEP : Dispositif Intégré ITEP et SESSAD de Péronne, réflexion sur l'ouverture de places de jeunes porteurs de TSA, et sur l'accompagnement en DAME : Dispositif d'Accompagnement Médicoéducatif, Poursuivre le travail d'accueil en mixité sur le DITEP).
- Ouverture du Bureau Documentation Qualité en janvier 2025 (accessible à l'ensemble des professionnels).
- Suivi du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (IME/ITEP/SESSAD).
- Mise à jour des procédures et protocoles de l'établissement.
- Suivi du Plan Bleu et du Plan de Continuité de l'Activité.
- Poursuivre l'évaluation des PPA et des projets, finaliser une trame de PPA sur le modèle Séraphin PH (CHPE).
- Déploiement du calcul des actes pour le DITEP de la même manière qu'en SESSAD (harmonisation effectuée en 2024 pour les SESSAD Péronne/Dury)
- Suivi des travaux nécessaires des bâtiments et des besoins matériels en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissements.
- Poursuivre les Groupes d'Analyses des Pratiques.
- Utilisation Silao.
- Déploiement de l'ENT sur le Pôle Autonomie prévu à la rentrée 2025.
- Poursuivre l'UEEC de Roisel (IME Péronne).

FOCUS SUR LES UNITÉS EXTERNALISÉES D'ENSEIGNEMENT

Pour Péronne (Ouverture rentrée 2023) : Les effectifs de l'UEE et profils des jeunes concernés : 9 jeunes ont intégré l'UEE dès septembre 2024 (soit 3 enfants en plus par rapport à la rentrée 2023), certains en séquentiel. Nécessité de stopper l'UEE pour un enfant.

Ces jeunes accueillis à l'IME de Péronne ont entre 11 et 15 ans (en âge de collège) et bénéficie de 12h maximum de temps pédagogiques. Les autres temps sont consacrés à l'éducatif et au thérapeutique (selon le Projet Personnalisé d'Accompagnement de chacun).

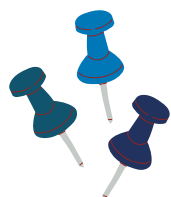
Les moyens humains : Un enseignant a été affecté pour cette unité par l'Education Nationale et 2 éducatrices de l'IME partagent un mi-temps chacune pour l'UEE.

Les moyens matériels : L'IME a été doté de mobilier neuf pour les deux salles dédiées à l'UEE au sein du collège de Roisel (financé par le Conseil Départemental).

Un véhicule 9 places est mis à disposition uniquement pour les jeunes et les professionnels de l'UEE afin de leur permettre toute l'autonomie nécessaire à leurs déplacements.

Les projets et les temps transversaux avec le collège : Les jeunes de l'UEE se restaurent le midi au réfectoire du collège avec les autres élèves, ils partagent également les temps de récréations, des espaces tel que le CDI, les espaces du foyer. Deux enfants de l'UEE ont participé à la Commission Menus du collège et au journal du collège à travers l'écriture d'un article par les enfants de l'UEE.

Une journée à Paris sera organisée en avril 2025 avec tous les délégués de classe du collège et les enfants de l'UEE.



LES SESSAD

Introduction

L'association possède deux SESSAD, Service d'Éducation Spécialisé et de Soins à Domicile (SESSAD), le SESSAD « Le trait d'union » localisé à Dury qui est autorisé pour l'accompagnement de 35 enfants, garçons et filles, âgés de 5 à 20 ans, domiciliés à Amiens Centre et Sud et le SESSAD de Péronne pour 9 enfants.

Ce service bénéficie d'un double agrément pour l'accompagnement de jeunes présentant : Une déficience intellectuelle légère à moyenne, des troubles du comportement .

L'objectif du SESSAD est de favoriser le développement et l'autonomie des jeunes, tout en leur permettant de rester dans leur environnement ordinaire de vie et de scolarisation. L'accompagnement proposé est adapté aux besoins de chacun et construit en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement.

Le SESSAD intervient sur les plans éducatif et thérapeutique tout en assurant également un rôle de coordination du parcours du jeune. L'accompagnement repose sur l'élaboration d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), construit en premier lieu avec le jeune et sa famille puis enrichi par les échanges avec les différents professionnels et partenaires concernés que sont : l'Education Nationale, les Services Sociaux, les Services de Soins, les Acteurs locaux des dispositifs de formation professionnelle et d'intégration sociale, les Associations sportives et culturelles et toute structure contribuant à l'épanouissement et à l'inclusion du jeune.

Missions :

- Un accompagnement global et personnalisé : chaque jeune bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement élaboré en premier lieu avec lui et sa famille
- Un rôle central de coordination : l'équipe du SESSAD veille à assurer la cohérence du parcours du jeune
- Une place essentielle pour la famille : les parents sont associés aux décisions et sollicités régulièrement pour répondre aux objectifs fixés.
- Un engagement pour l'inclusion : l'accompagnement vise à favoriser le maintien en milieu scolaire lorsque cela est possible ou à orienter vers des solutions adaptées.

Chiffres clés : SESSAD de Dury.

- Capacité autorisée / budgétée : 35 places dont 17 notifiées DI et 18 notifiées TC / DITEP.
- Taux d'occupation prévisionnel : 58.46 %
- Taux d'occupation réalisé : 86.80 % en 2024 il était de 70.63 % en 2023.
- Evolution de la file active : 45 en 2023 et 47 en 2024. L'objectif était de 42.
- 12 admissions réalisées .

SESSAD de Péronne : Capacité autorisée / budgétée de 9 places

- Le SESSAD de Péronne est autorisé pour 9 jeunes, filles et garçons. En 2024, jusqu'à 15 jeunes ont pu être accompagnés. Admission d'une fille en 2024. 5 jeunes ont vu leur projet vers d'autres modalités du DITEP de Péronne avec de l'accueil de jour et de l'accueil de nuit.
- Taux d'occupation prévisionnel : 117.28 %
- Taux d'occupation réalisé : 158.73 % il était à 143.56 % en 2023
- Évolution de la file active : 15 en 2024, alors que l'objectif initial était de 11.
- Évolution du nombre d'admissions : 5 admissions réalisées (Origine des demandes d'admission : Réception notification MDPH), Motifs des non admissions (7), (4) situations ayant une double orientation DITEP/SESSAD ou IME/SESSAD, (3) demandes sans suite : admission dans un autre service ou ESMS.

Évolution par rapport à l'année précédente :

- ▶ Le SESSAD de Dury a organisé différents projets : **"Projet "Autonomie Ensemble"** : Renforcer l'autonomie des jeunes en favorisant le développement de compétences essentielles pour la vie quotidienne et en favorisant leur intégration sociale.
- ▶ En 2024, sensibilisation aux équipes de l'ITEP et du SESSAD de Péronne (avec les équipes de Dury également) sur ce qu'est un Dispositif Intégré. Réunions et groupes de travail qui ont permis de mettre en mouvement le travail en dispositif dès le mois de septembre 2024, d'où les 5 jeunes qui ont été accompagnés dans les différentes modalités que peut proposer le dispositif (accueil de jour, accueil de nuit et ambulatoire).



Enjeux et perspectives :

- Renforcer les accompagnements sur les lieux de vie, dont l'école.
- Renforcer les partenariats pour répondre aux besoins des jeunes, en privilégiant le développement des interventions professionnelles à l'extérieur, notamment sur les lieux de vie individuels, plutôt que de privilégier la formation de groupes d'enfants. Cela vise à assurer une approche plus personnalisée et adaptée aux besoins spécifiques de chaque usager du SESSAD.
- Réflexion sur le projet architectural des établissements de Dury (IME, ITEP, SESSAD).
- Déploiement du DITEP et réflexion sur le déploiement d'un DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif) (Autorisation ARS en DITEP : Dispositif Intégré ITEP et SESSAD de Péronne, réflexion sur l'ouverture de places de jeunes porteurs de TSA, et sur l'accompagnement en DAME : Dispositif d'Accompagnement Médicoéducatif, Poursuivre le travail d'accueil en mixité sur le DITEP).

- Suivi du PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité) : plan d'actions suite à l'Évaluation HAS d'octobre 2023.
- Déploiement d'une trame PPA nomenclature SERAFIN PH
- CPOM ARS et mise en œuvre de la feuille de route stratégique associative
- Ecriture du Projet de Pôle Autonomie
- Réécriture du projet d'établissement et mise à jour des outils de la loi 2002-2
- Ouverture du Bureau Documentation Qualité en janvier 2025 (accessible à l'ensemble des professionnels) à Péronne
- Suivi du Plan Bleu et du Plan de Continuité de l'Activité
- Déploiement du calcul des actes pour le DITEP de la même manière qu'en SESSAD (harmonisation effectuée en 2024 pour les SESSAD Péronne/Dury)
- Déploiement de l'ENT sur le Pôle Autonomie prévu à la rentrée 2025

LES INSTITUTS THÉRAPEUTIQUES, ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES

L'association compte deux ITEP, L'ITEP de la Somme situé à Dury et l'ITEP de Péronne. « Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé

En janvier 2022, l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) de la Somme a reçu un agrément officiel, renforçant sa capacité à offrir des services de qualité.

L'ITEP accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 21 ans, présentant des difficultés psychologiques et des troubles du comportement perturbant leur socialisation et leur scolarité.

Missions :

La mission des ITEP est d'offrir un cadre thérapeutique, éducatif et pédagogique adapté aux besoins des jeunes accueillis, avec des solutions d'accueil de jour et de nuit.

Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé, avec des groupes restreints favorisant les échanges. L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), élaboré en concertation avec les parents et le jeune, définit les modalités de l'accompagnement.

Les familles et les représentants légaux jouent un rôle crucial dans le développement des jeunes, étant associés à l'élaboration et à l'évolution du PPA. L'ITEP de la Somme s'engage à répondre aux besoins et attentes des jeunes, en proposant des activités diversifiées et des projets innovants, tout en maintenant une collaboration étroite avec les familles.



ITEP de DURY



ITEP de Péronne



Chiffres clés : ITEP de la Somme

- Capacité autorisée / budgétée : 40 places (9 places accueil de nuit, 27 places accueil de jour et 4 places d'accueil d'urgence).
- Taux d'occupation prévisionnel : 86.06 %.
- Taux d'occupation réalisé : 73.83 % il était à 47.18 % en 2023.
- 24 admissions réalisées.

ITEP de Péronne :

- Capacité autorisée / budgétée : 44 places (34 accueils de nuit, 10 accueils de jour) ne correspond plus aux besoins du territoire. Le territoire d'intervention de l'ITEP de Péronne était par le passé étendu jusqu'à Amiens. Cette distance a amené à accueillir les jeunes en internat à la semaine. Cependant, l'éloignement avec le lieu de vie pouvait freiner l'inclusion sociale et scolaire. L'ouverture de l'ITEP de Dury en 2022 permet d'entrevoir des réponses adaptées aux situations singulières de chaque jeune au plus près de leur lieu de vie. De plus, les modalités d'accueil séquentiel ne cessent de se développer au regard des besoins des jeunes accompagnés en lien avec leur projet d'inclusion scolaire et professionnel.
- Taux d'occupation prévisionnel : 81.66 %.
- Taux d'occupation réalisé : 52.20 % il était à 70.64 % en 2023.
- 9 admissions réalisées.

Évolution par rapport à l'année précédente :

- ▶ **A Dury PAUSE-CAFE DES PARENTS** : La pause-café des parents propose un espace pour prendre soin de sa parentalité. Adressée aux parents aidants des jeunes accueillis au sein du DITEP, il s'agit du partage d'expérience entre parents qui vivent ou ont vécu des bouleversements profonds et durables générés par le handicap de leur enfant. Deux pause-café se sont tenues les 14 novembre 2024 et le 16 décembre 2024. Elles sont animées par les deux psychologues et l'assistante sociale du DITEP, à raison d'une séance tous les deux mois environ.
- ▶ **A Péronne** : Depuis 2023, un travail est mené avec les équipes afin de proposer les 3 modalités d'un Dispositif à savoir l'accueil de nuit, l'accueil de jour mais aussi la modalité ambulatoire (SESSAD) ceci afin de répondre de manière plus fluide au parcours des jeunes accompagnés et d'adapter l'offre aux besoins et attentes du public accueilli.
- ▶ **Différent et compétent (RAE)** : Un travail de collaboration avec l'association Différent et Compétent a permis de s'inscrire dans cette démarche de valorisation des compétences des jeunes accueillis. A ce jour, le seul dispositif ITEP inscrit dans cette démarche dans les Hauts de France est celui de Péronne. Un premier accueilli a pu valider une RAE jardinier paysagiste durant l'année 2024.
- ▶ **Partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France** : Un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France : Projet d'éducation et de sensibilisation à la nature
- ▶ **Sensibilisation au Dispositif Intégré** : En 2024, sensibilisation aux équipes de l'ITEP et du SESSAD de Péronne (avec les équipes de Dury également) sur ce qu'est un Dispositif Intégré. Réunions et groupes de travail qui ont permis de mettre en mouvement le travail en dispositif dès le mois de septembre 2024, d'où les 5 jeunes qui ont été accompagnés dans les différentes modalités que peut proposer le dispositif (accueil de jour, accueil de nuit et ambulatoire).

Enjeux et perspectives :

- Déploiement des dispositifs ITEP : Continuer à Accompagner les professionnels : Une formation pour l'ensemble des professionnels du DITEP est à organiser, montée en charge des effectifs (file active).
- CPOM ARS .
- Continuité Formation Sérafin PH pour déploiement progressif à l'ensemble des professionnels.
- Réflexion sur le projet architectural des établissements de Dury (IME, ITEP, SESSAD).
- Poursuivre le déploiement de SILAO.
- Plan Bleu et Plan de Continuité de l'Activité.
- Evaluation HAS en 2025 et PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité).
- Mener un travail sur la transformation de l'offre de service (IME/DITEP/SESSAD).
- Autorisation ARS en DITEP : Dispositif Intégré ITEP et SESSAD de Péronne, réflexion sur l'ouverture de places de jeunes porteurs de TSA, et sur l'accompagnement en DAME : Dispositif d'Accompagnement Médicoéducatif, Poursuivre le travail d'accueil en mixité sur le DITEP).
- Poursuivre l'évaluation des PPA et des projets, finaliser une trame de PPA sur le modèle Séraphin PH (CHPE).
- Déploiement du calcul des actes pour le DITEP de la même manière qu'en SESSAD (harmonisation effectuée en 2024 pour les SESSAD Péronne/Dury).
- Déploiement de l'ENT sur le Pôle Autonomie prévu à la rentrée 2025.

RAPPORT D'ACTIVITÉ SERVICE RH

En 2024, le service RH est composé de 3 personnes : La Directrice des ressources humaines, la Directrice des ressources humaines adjointe, l'Assistante RH.

L'activité du service ressources humaines en 2024 :

- * Accompagner le salarié au sein de l'ADSEA80, tout au long de sa vie contractuelle avec : l'accompagnement des directions d'établissements au recrutement (diffusion des offres d'emploi, entretiens, l'embauche (constitution du dossier du salarié et élaboration du contrat), les modifications de contrats, les fins de contrat (procédures différentes selon les situations)

26 CDI et 707 CDD établis en 2024, 116 avenants en 2024, 8 départs en retraite, 7 démissions, 1 rupture de période d'essai, 5 licenciements pour faute, 1 licenciement pour inaptitude avec impossibilité de reclassement, 6 ruptures conventionnelles.

- * Etre en relation avec les organismes extérieurs : Mutuelle santé, Prévoyance, Médecine du travail, Inspection du travail, OETH, Action Logement...
- * Faire évoluer les salariés dans leurs compétences et maintenir leur employabilité par la mise en œuvre de la formation professionnelle : En lien avec les représentants du personnel via la commission formation, Préparation et mise en œuvre du plan de développement des compétences (collecter les besoins en formation, contacter les organismes de formation et déployer les actions de formation).

En 2024, la formation professionnelle au sein de l'ADSEA 80 c'est 139 975 € engagés.

- * Accompagner les directions d'établissements dans leur gestion quotidienne des ressources humaines : Créer et mettre en œuvre des outils de suivi communs (entretiens professionnels, compteurs horaires...), Alerter en cas de risque en lien avec la bonne application de la législation, Veille juridique, Répondre aux sollicitations des directeurs et chefs de service sur des questions juridiques ou d'organisation, Participer aux enquêtes externes ou internes, Mettre en œuvre les procédures disciplinaires, en lien avec l'avocat de l'association, si besoin.

- * Accompagner la Direction générale au quotidien :
 - Dans les relations sociales, Suivi des réunions CSE (convocation et participation à la préparation des réunions) : 10 réunions CSE en 2024
 - Les négociations avec les syndicats
 - Négociations annuelles obligatoires (NAO)
 - Accord sur la prime de partage de la valeur
 - Négociations sur les astreintes
 - S'assurer de l'égalité professionnelle : Score index égalité hommes/femmes = 93% en 2024
 - Dans les différents projets
 - Finaliser l'écriture des fiches emploi
 - Communiquer à l'externe (offres d'emploi LinkedIn, Jobdating à l'APRADIS)



Perspectives 2025

- Terminer la déclinaison des fiches emploi en fiches de poste au sein des établissements
- Finaliser les négociations sur les astreintes
- Finaliser le parcours d'intégration pour les nouveaux salariés et continuer la mise en place des actions favorisant l'attractivité des métiers.
- Rattacher la gestion de la paie au service RH.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION PATRIMOINE-ACHAT-QUALITÉ

La direction PAQ est composée de quinze personnes :

- ✦ La directrice Patrimoine-Achat-Qualité
- ✦ La responsable des Achats
- ✦ L'assistante PAQ
- ✦ 12 agents techniques

Mission du service :

Optimiser, harmoniser et piloter les achats ainsi que gérer les travaux de maintenance sur l'ensemble des établissements et participer au suivi des projets immobiliers.

→ **Missions liées au patrimoine**

- Gestion du patrimoine immobilier
- Recensement, suivi et valorisation du patrimoine immobilier (bâtiments, terrains, équipements...).
- Mise en conformité, entretien et sécurité des bâtiments.
- Programmation des travaux de rénovation, de réhabilitation ou de construction neuve.
- Suivi administratif, technique
- Le patrimoine de l'ADSEA80 qui comporte une surface de 24 275 M2 de plancher et de 43 logements en location.
- Optimisation de l'utilisation des biens.
- Recherche d'économie d'énergie, de maintenance, ou d'occupation des locaux.
- Pilotage stratégique du patrimoine.
- Aide à la décision pour les directions sur les investissements.

→ **Missions liées aux achats**

- Pilotage des achats internes.
- Élaboration et mise en œuvre de la politique d'achat (durable, responsable, économiquement efficace).
- Rédaction des cahiers des charges concernant les diverses prestations.
- Suivi de l'exécution des marchés (qualité, délais, coûts).

→ **Conseil et accompagnement des services**

- Accompagnement des différents services dans la définition de leurs besoins.
- Centralisation des demandes pour obtenir des économies d'échelle.
- Veille juridique et réglementaire sur les procédures d'achat.
- Développement des achats responsables.
- Intégration de critères sociaux et environnementaux dans les mises en concurrence.
- Favoriser les circuits courts, les PME locales ou l'économie sociale et solidaire (ESS).
- Suivi des engagements RSE dans les achats.

→ Fonction transversale et stratégique

- Rôle de coordination : la direction patrimoine-achat collabore avec l'ensemble des services de l'organisation (finances, ressources humaines, services techniques, direction générale...).
- Vision à long terme : elle doit anticiper les besoins futurs, planifier les investissements.
- Contribution à la performance globale : par une gestion rigoureuse des actifs et des achats, elle permet de réaliser des économies, d'améliorer les conditions de travail, et de soutenir la stratégie de développement durable.

L'activité du service a été axée sur différents projets notamment :

- 1^{ère} phase de remplacement des ordinateurs obsolètes représentant 25% du parc informatique.
- Analyse du marché de l'énergie (électricité et gaz) des sites de l'ADSEA80 : étude et validation du passage en centrale d'achat FDE au 1^{er} janvier 2025.
- Lancement de la consultation des fournitures et produits d'entretien avec pour objectif d'harmoniser et renégocier le portefeuille de produits et de fournisseurs tout en s'orientant vers des produits écoresponsables.
- Création des outils de gestion des stocks et de passation des commandes de produits d'entretien.
- Lancement de la consultation de la prestation externalisée de restauration avec pour objectif de tendre vers une offre s'approchant de la loi Egalim.
- Lancement de la consultation géolocalisation de la flotte automobile des véhicules du Pôle enfance et famille.
- Mise en place du contrat d'entretien des véhicules des sites d'Amiens :
- L'objectif est d'exercer un suivi régulier de l'entretien des véhicules et sécuriser les véhicules et les professionnels.
- Mise en place contrat de dératisation au FEP.
- Projet d'achat de fontaines à eau réseau au FEP afin de répondre à la loi Egalim.

L'année 2024 a également été marquée par la poursuite de plusieurs projets de rénovation ou de construction immobilière.

- Le projet de déménagement du Centre Educatif Renforcé dans un bâtiment à rénover.
- Rénovation et restructuration de l'Institut Médico-Éducatif (IME), de l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP), et du SESSAD à Dury.
- Travaux et réintégration de l'IMPRO dans le projet de l'IME à Doullens.
- Etude d'un projet de salle de séminaire concernant l'Esat des ateliers du pôle Jules Verne.
- Rénovation du bâtiment Les Aventuriers de l'IME à Doullens.
- Aménagement des locaux de l'IME de Dury (bâtiment Arc-en-Ciel) : création de deux salles d'apaisement, rénovation des sanitaires et création d'une douche avec pataugeoire et jeux de lumière Snoezelen, pour accueillir des enfants avec un trouble du spectre de l'autisme.
- Remplacement des fenêtres sur les bâtiments administratifs et de plusieurs bâtiments de l'ITEP de Péronne.
- Travaux de peinture au Centre Educatif Renforcé.
- Commission de sécurité des établissements de Péronne, Doullens, Dury et Amiens.
- Aménagement d'une nouvelle cuisine au Foyer Éducatif Picard, bâtiment La Chaumière.
- Fin de la rénovation des chambres et des couloirs avec la pose de panneaux décochoc, bâtiment les Loupiots.

RAPPORT FINANCIER

Les comptes présentés pour l'exercice 2024 sont les comptes globaux de l'ensemble des activités de l'Association.

PÔLE AUTONOMIE – ETABLISSEMENTS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

- Financement A.R.S. des Hauts de France (O.N.D.A.M. : Objectifs National des Dépenses d'Assurance Maladie => Contribution aux Dépenses des Etablissements et Services pour Personnes Handicapés.
- I.M.E. (Instituts Médico Educatif)
- 2 I.T.E.P. (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique),
- 2 S.E.S.S.A.D. (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile).

PÔLE AUTONOMIE – ETABLISSEMENTS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

- Financement A.R.S. des Hauts-de France (O.N.D.A.M. : Objectifs National des Dépenses d'Assurance Maladie => Contribution aux Dépenses des Etablissements et Services pour Personnes Handicapés)
- 3 I.M.E. (Instituts Médico Educatif)
- 2 I.T.E.P. (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique),
- 2 S.E.S.S.A.D. (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile).

PÔLE ENFANCE ET FAMILLE

- Financement C.D. 80 (Conseil Départemental de la SOMME).
- 1 M. E.C.S. (Maison d'Enfants à Caractère Social).
- 1 SERVICE M.N.A.
- Financement D.R. P.J.J. Grand Nord (Protection Judiciaire de la Jeunesse) 1 C.E.R. (Centre Educatif Renforcé).

Activités :

ETABLISSEMENTS	Nbre journées théoriques	Nbre journées réalisées	Taux d'occupation
PERIMETRE ARS	75 654	63 046	83,33%
PERIMETRE CD80	53 856	49 888	92,63%
PERIMETRE PJJ	1788	1 512	84,56%
	131 298	114 446	87,17%

ETABLISSEMENTS	Niveau d'Activité Attendu
I.M.E. DE LA SOMME	95,90%
I.T.E.P. DE LA SOMME	86,07%
S.E.S.S.A.D. LE TRAIT D'UNION	58,46%
I.M.E. DE PERONNE	86,65%
I.T.E.P. DE PERONNE	81,66%
S.E.S.S.A.D. DE PERONNE	117,28%
I.M.E. LA CLAIRIERE	92,66%
E.S.A.T Les Ateliers du Pôle Jules VERNE	86,55%
FOYER DE VIE CLAIRE JOIE	98,05%
SAJ CLAIRE JOIE	96,05%
M.E.C.S. FOYER EDUCATIF PICARD	95%
SERVICE M..N.A.	98%
C.E.R.	90%

* Taux moyen ARS niveau d'activité attendue : 87,73 %

RESULTATS COMPTABLES ET BUDGETAIRES DES ETABLISSEMENTS

ETABLISSEMENTS	RESULTAT COMPTABLE	RETRAITEMENTS	VARIATION COMPTE 116 PROV C PAYES	RESULTAT N - 2 CA	RESULTAT N CA
SIEGE GESTION CONTROLEE	-4 437,00	0,00	4 437,00	0,00	0,00
E. S.A.T. LES ATELIERS DU POLE JULES VERNE - SOCIAL	71 432,13	0,00	1 341,00	-33 936,58	38 836,55
FOYER DE VIE CLAIRE JOIE	180 047,20	0,00	-8 343,00	-35 256,20	136 448,00
SAJ CLAIRE JOIE	-80 480,78	0,00	-1 165,00	-1 055,69	-82 701,47
IME DE LA SOMME	79 197,35	1 698,34	14 660,00	192 228,67	287 784,36
ITEP DE LA SOMME	-70 994,59	0,00	9 007,00	32 555,70	-29 431,89
SESSAD LE TRAIT D'UNION	-49 747,23	0,00	-2 368,00	98 697,28	46 582,05
IME DE PERONNE	-11 514,71	0,00	864,00	75 354,49	64 703,78
ITEP DE PERONNE	52 597,13	0,00	1 907,00	30 035,60	84 539,73
SESSAD DE PERONNE	8 326,83	0,00	75,00	-810,32	7 591,51
IME LA CLAIRIERE	-13 060,54	0,00	4 167,00	-89 105,90	-97 999,44
FOYER EDUCATIF PICARD	-297 024,72	-429 417,00	15 410,00	0,00	-711 031,72
SERVICE M.N.A.	-124 145,49	0,00	-380,00	0,00	-124 525,49
C.E.R. RESSOURCES	-44 989,81	0,00	2 911,00	0,00	-42 058,81
TOTAL DES ETABLISSEMENTS	-304 774,23	-427 718,66	42 523,00	268 707,05	-421 262,84
E. S.A.T. LES ATELIERS DU POLE JULES VERNE - COMMERCIAL	33 415,51				
GESTION PROPRE ADSEA	12 033,94				
TOTAL ADSEA	-259 324,78				

Détail des Retraitements :

IME SOMME - O.C.C.E. 1 698,34

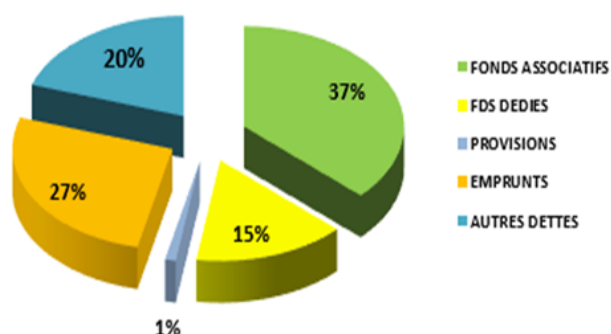
FOYER EDUCATIF PICARD
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
EXCEPTIONNELLE/DEFICIT CPOM 2019-2023 -429 417,00

BILAN – COMPTES GLOBAUX (2024 / 2023).

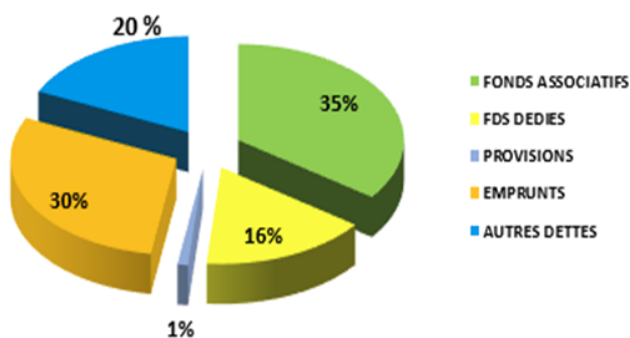
Un résultat comptable global déficitaire de : - 259 324,78 €

A] PASSIF – BILAN GLOBAL (2024/2023)

BILAN COMPTES GLOBAUX 2023 PASSIF



BILAN COMPTES GLOBAUX 2024 PASSIF



Des Fonds Associatifs en variation de -2 %

* Des Fonds Dédiés (séparés des Fonds Associatifs : +1 % (soit : 3 395 K€)

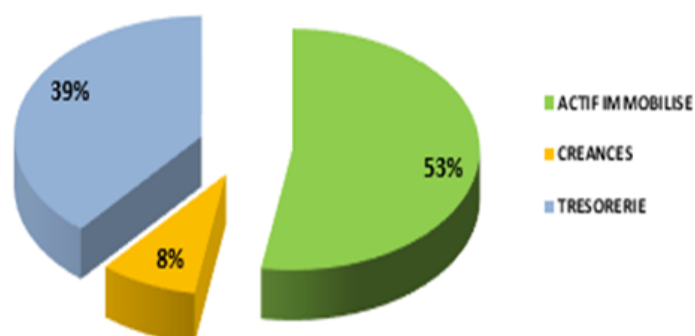
* Des Provisions en stabilité

* Des Emprunts en augmentation de 3 % (6 133 k€ en 2024 contre 5 227 k€ en 2023).

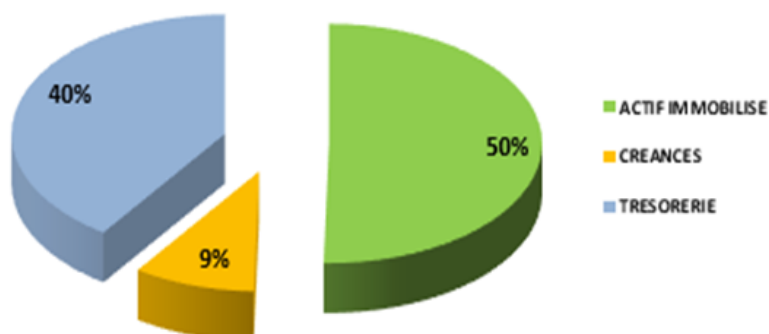
* Des Autres Dettes en stabilité

B] ACTIF – BILAN GLOBAL (2024/2023) PASSIF – BILAN GLOBAL (2024/2023)

BILAN COMPTES GLOBAUX 2023 ACTIF



BILAN COMPTES GLOBAUX 2024 ACTIF



* L'Actif Immobilisé en Diminution de 3 %

* Les Créances en augmentation de 1 % (1 916 k€ en 2024 contre 1 660 k€ en 2023)
dont :

En 2024 : FOYER DE VIE /SAJ CLAIRE JOIE : 507 k€, CPOM FEP / MNA : 334 k€ et ESAT LES ATELIERS DU PÔLE JULES VERNE : 117 k€ (FACTURATION CLIENTS) / ASP AIDES AUX POSTES : 506 k€

En 2023 : FOYER DE VIE /SAJ CLAIRE JOIE : 472 k€, CPOM FEP / MNA : 266 k€ et ESAT LES ATELIERS DU PÔLE JULES VERNE : 166 k€ (FACTURATION CLIENTS) / ASP AIDES AUX POSTES : 693 k€

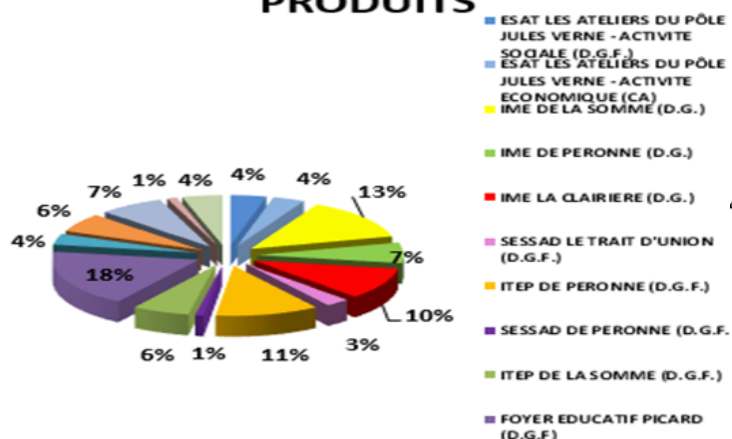
* La Trésorerie en Augmentation de 1 % (8 394 k€ en 2024 contre 7 648 k€ en 2023)

COMPTE DE RESULTAT – COMPTES GLOBAUX (2024/2023)

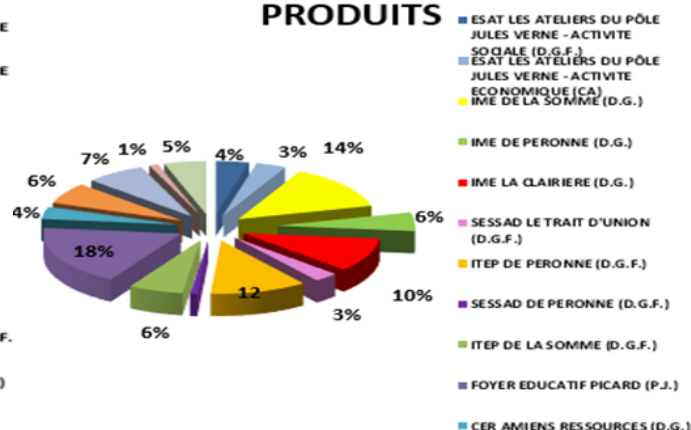
Un résultat comptable global déficitaire de : -259 324,78 €

A] PRODUITS – COMPTES GLOBAUX (2024/2023)

COMPTE DE RESULTAT COMPTES GLOBAUX 2024 PRODUITS



COMPTE DE RESULTAT COMPTES GLOBAUX 2023 PRODUITS



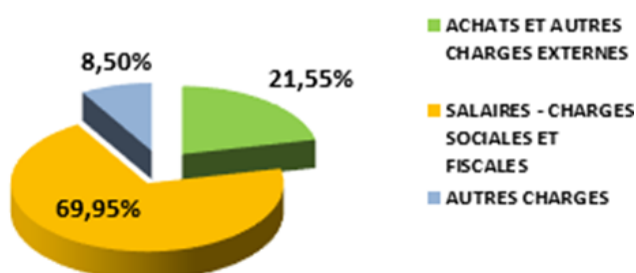
Les Dotations et Produits de la Tarification augmentent de : + 4,27 % (ARS : +5,00 % ** CD 80 : + 3,47 % ** PJJ : - 1,41 %) dû à la variation de reprise des résultats n-2 (Excédent/Déficit)

* Le C.A. de l'ESAT –Activité Economique : + 3,57 %

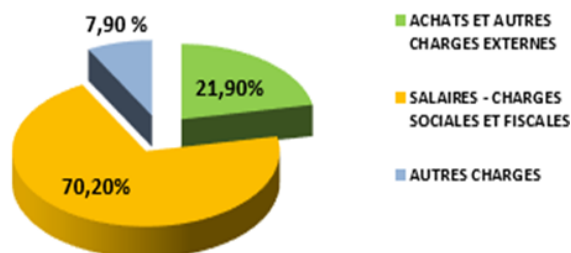
* Les autres produits sont en baisse : - 6,71 %

B] CHARGES – COMPTES GLOBAUX (2024/2023)

COMPTE DE RESULTAT COMPTES GLOBAUX 2024 CHARGES



COMPTE DE RESULTAT COMPTES GLOBAUX 2023 CHARGES



* Des Achats et Autres Charges Externes en baisse

* Des Salaires et Charges Sociales et Fiscales en baisse

* Des Autres Charges sont en stabilité

Conclusion

La situation financière de l'A.D.S.E.A. 80 reste globalement saine.

Néanmoins une vigilance particulière doit être portée pour l'élaboration des CPOM incluant certains établissements présentant des déficits structurels et nécessitant des travaux de rénovation importants.

AJ SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS POUR ENFANTS DU POLE AUTONOMIE

Les établissements du périmètre de financement de l'A.R.S. ont une situation financière équilibrée. Néanmoins si cet équilibre permet de financer l'exploitation courante et les investissements courants, il ne permet pas de financer les gros travaux de réhabilitation, de mise aux normes et d'humanisation des locaux des établissements de ce périmètre. L'A.D.S.E.A. 80 réfléchit avec les Services de l'A.R.S. aux solutions « optimales » afin de réaliser les travaux en tout ou partie tout en maintenant l'équilibre financier global de l'Association. A cet effet une enveloppe de crédits pérennes a déjà été allouée pour les établissements du territoire de DURY (crédits fléchés exclusivement vers les Travaux du nouvel Itep).

Des travaux liés au CPOM dit obligatoire pour le Pôle Autonomie regroupant les structures suivantes : ESAT LES ATELIERS DU PÔLE JULES VERNE – ACTIVITE SOCIALE, IME DE LA SOMME, ITEP DE LA SOMME, SESSAD LE TRAIT D'UNION, IME DE PERONNE, ITEP DE PERONNE, SESSAD DE PERONNE et IME LA CLAIRIERE pour les établissements sous gestion contrôlée et l'ESAT LES ATELIERS DU PÔLE JULES VERNE – ACTIVITE COMMERCIALE sous gestion propre ont été effectués. Un E.P.R.D. (2024 / 2030) a été déposé sur la plateforme RESANA de l'A.R.S. des HAUTS DE France : ce dernier fait l'objet d'une révision.

L'A.R.S. nous a demandé de produire un nouvel E.P.R.D. (2025/2031) avec une dotation de départ de :

14 037 k€ (CPOM socle) qui doit de se faire à périmètre de financement constant afin de contractualiser en 2025 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

A ce jour, il sera impossible de contractualiser le CPOM tel que prévu. Il ne peut être envisagé que la contractualisation d'un CPOM ne pourra se faire qu'à compter de 2026.

B] SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS POUR ADULTES DU POLE AUTONOMIE

L'ESAT a une situation financière saine.

Le Foyer de Vie et le Service d'Accueil de Jour Claire Joie du périmètre de financement du Conseil Départemental de la SOMME ont une situation financière globalement saine et présentent une situation en équilibre sur l'exercice 2024.

C] SITUATION FINANCIERE DU PÔLE ENFANCE ET FAMILLE

Les établissements du périmètre de financement du Conseil Départemental de la SOMME ont une situation financière fragile.

Nous sommes entrés en 2023 dans la phase de renégociation avec le Conseil Départemental de la Somme du CPOM non obligatoire 2024-2028 qui doit de se faire à périmètre de financement constant ; toutefois, force est de constater sur plusieurs années que nous devons renégocier une enveloppe budgétaire incompressible visant à sécuriser et stabiliser le financement des établissements ouverts 365 jours/365 jours, 7 jours/7jours et 24 heures/24 heures afin de sécuriser la prise en charge des jeunes accueillis dont les problématiques et les besoins ont notamment évolués.

Un dossier de renouvellement (2024/2028) a été déposé auprès du Conseil Départemental de la SOMME en septembre 2023 sous la forme d'un E.P.R.D. Une réponse en date du 5 décembre 2024 a été faite à l'A.D.S.E.A. 80 par le C.D. 80 qui est la suivante : afin d'aider l'A.D.S.E.A. 80, reprise intégrale des résultats du CPOM sur l'établissement FOYER EDUCATIF PICARD avec l'octroi d'une subvention exceptionnelle : 429 k€ concernant les déficits 2019/2023 et la conservation de l'excédent de : + 332 k€ concernant le Service M.N.A. pour cette même périodicité mais aussi un retour en une tarification « classique » en prix de journées avec application d'un taux d'évolution budgétaire de 2 % portant l'enveloppe budgétaire (FEP + MNA) à 5 992 k€ (base 2024) au lieu de 5 874 k€ (base 2023).

Par ce même courrier, il a été demandé à l'A.D.S.E.A. 80 de travailler un nouvel E.P.R.D. (2025/2031) accompagné d'une fiche action en matière de retour à l'équilibre ne tenant pas compte dans le volet investissement de projets d'envergure (réhabilitation/reconstruction) qui nécessite au préalable un travail concerté et complet sur le plan qualitatif et financier. Un nouvel E.P.R.D. a déposé en mai 2025.

En retour des propositions nous sont faites :

- Choix n°1 – Acceptation de l'E.P.R.D. (CPOM) tel que déposé,
- Choix n°2 - Tarification 2024 (Base 2024 majorée de 1% : 6 052 k€) (CPOM),
- Choix n°3 – Le CD 80 propose une dotation X et intégration d'enveloppes Y en cours de CPOM pour financer des compléments dont nous ne connaissons pas les montants (CPOM).
- Choix n°4 – Rester en tarification en Prix de Journées (Base 2024 majorée de 1% : 6 052 k€),

A ce jour, les négociations de contractualiser ou pas un nouveau CPOM sont toujours en cours. Dans la perspective d'un accord, le CPOM couvrirait la période de 2025 à 2029.

L'établissement du périmètre de financement de la Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a une situation financière qui demeure fragile. Le modèle économique du C.E.R. devra faire l'objet d'une étude avec les Services de la P.J.J. tant au niveau de l'activité (compte tenu notamment d'un retour de tarification revenant vers un système basé à l'activité sachant qu'une Dotation au douzième était versée jusqu'à présent), qu'au niveau d'une enveloppe budgétaire incompressible permettant de financer l'exploitation et l'investissement (projet de déménagement) via une sécurisation de la dotation annuelle visée afin d'asseoir un financement et une pérennité du C.E.R.

L'exécution budgétaire sous modélisation CPOMs (AVEC EPRD) vient renforcer la vigilance à apporter quant au respect de l'activité encadrée et de la maîtrise des dépenses.

Tableau de suivi des actions

Axe 1 – Adapter notre offre pour mieux répondre aux besoins et au parcours des personnes accompagnées
Objectif 1 : Proposer une réponse adaptée aux besoins de toutes les personnes accompagnées au sein de l'association



Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-1-1	Préparer un projet de création d'un service de placement éducatif à domicile PEAD, promouvoir ce projet auprès du Conseil Départemental afin qu'il puisse être financé puis déployé	MECS	1/ Avancement du projet 2/ Date de Présentation du projet	2025	2025	Le PEAD n'existe plus. Dans la somme un appel à projet sur l'AEMO doit sortir au 1 ^{er} semestre 2025 PEF : participation à l'AAP qui sera publié en juillet 25 sur AEMO R
1-1-2	Participer aux travaux territoriaux d'adaptation de l'offre menés par l'ARS / le Conseil Départemental / la Protection Judiciaire de la jeunesse et les autres Organismes Gestionnaires afin d'adapter/transformer l'offre pour répondre aux besoins des personnes accompagnées sur chaque territoire et proposer des dispositifs innovants (exemple : enfants avec double vulnérabilité/ TSA)	PA	1/ Nombre de Participation aux réunions ARS / Département PJJ en lien avec la transformation /Adaptation de l'offre 2/ Nombre de réponse aux appels à projet 3/ Nombre de projets Travaillés 4/ Nombre de projets mis en place	2025	2027	IME de la Somme : Mise en place de places TSA permettant d'accompagner 6 enfants en file active. / 50 000 Solutions AAP Facilitateurs Choix de Vie : non retenu
1-1-3	Former les salariés aux troubles psychiques, du comportement et neurodéveloppementaux	PA/PEF	1/ Nombre de salariés formés	2025	2027	2024 : PA : Troubles psychiques et TSA : 1 L'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques : 2 PEF : nombre de personnes formées : 5
1-1-4	Rendre effectif le fonctionnement en Dispositif ITEP et préparer la mise en place des DAME - Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif	ITEP/IME/SESSAD	1/ Mise en place effective du dispositif	2026	2027	2024 Réunions de travail avec les professionnels des ITEP Péronne et Dury sur le dispositif ITEP PERONNE Le travail est engagé à Péronne afin de mettre en œuvre le dispositif complet ITEP.
1-1-5	Mettre en place des instances favorisant un meilleur accompagnement des enfants accompagnés simultanément sur le Pôle Enfance et Famille et le Pôle Autonomie de l'association (enfants doublement vulnérables, placés par la Protection de l'Enfance et en situation de handicap)	Direction générale	1/ Mise en place effective d'instances	2025	2027	Pour le DAME Péronne, le projet a été proposé à l'ARS sans qu'à ce jour nous ayons eu un retour de leur part La mise en place de fonctionner en DAME nécessitera probablement un travail avec les autres organismes gestionnaires (groupe de travail avec les directions des ESMS) comme cela avait été mené pour les DITEP (convention de coopération ?) permettant de répondre aux 3 modalités d'accompagnement attendues dans un Dispositif via une fiche de liaison Le Comité Handicap et Protection de l'Enfance est en place 2024 : 3 réunions Travail en 2025 sur un projet personnalisé d'accompagnement version Sérafin-PH pour les enfants accompagnés sur les deux champs
1-1-6	Créer les projets de pôle et mettre à jour les projets d'établissements et de services	Directions de pôle	1/ création des projets de pôle 2/ Mise à jour des projets d'établissements et de service	2025	2027	2025 : travail à réaliser sur le projet du Pôle Autonomie

Objectifs 2 : Promouvoir l'individualisation de l'accompagnement proposé, mieux prendre en compte le projet de vie et la parole des personnes accompagnées

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-2-1	Mise en place d'activité de jour au FEP pour les enfants scolarisés à temps partiel	MECS	1/Mise en place effective	2025	2025	2024 Mise en place réalisée
1-2-2	Formation des salariés à l'auto-détermination	PA-PEF	1/Nombre de salariés formés	2025	2027	L'autodétermination de la personne porteuse de déficience intellectuelle : 2
1-2-3	Formation des salariés au FALC pour favoriser le recueil des attentes, ainsi que les besoins et le choix éclairé des personnes accompagnées	PA-PEF	1/Nombre de salariés formés	2025	2027	2024 : Formation FACile à Lire et à Comprendre : 4
1-2-4	Développer les PPA (Projets Personnalisés d'Accompagnement) en intégrant les nomenclatures Sérafin-PH et en identifiant clairement quels sont les souhaits/les choix des personnes accompagnées	PA	1/Nombre d'établissement disposant de PPA intégrant Sérafin-PH	2025	2025	Pôle Autonomie : 0 PPA Sérafin en 2024 Salariés formés à SERAFIN-PH : 3 2025 Travaux par le CHPE d'un PPA/Sérafin commun à l'ensemble de l'association puis mise en place dans les établissements et services

Objectifs 3 : Favoriser l'intégration en milieu ordinaire

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-3-1	Préparer un projet de création d'un service d'appui à l'inclusion socio-professionnelle des publics relevant de l'ASE et à celle de l'orientation socio-professionnelle des jeunes en parcours ASE et sortants ASE en situation de handicap et promouvoir ce projet auprès du Conseil Départemental	PEF	1/Etape du projet	2025	2025	Le CD nous dit ne pas être intéressé par ce type de dispositif, le nombre de places installées dans la somme étant suffisant
1-3-2	Avoir un ensemble d'entreprises partenaires permettant de mettre en place rapidement des stages / Réaffirmer le partenariat avec les missions locales afin de favoriser la transition vers le milieu ordinaire et la découverte des entreprises	PA-PEF	1/Nombre d'entreprise partenaire	2025	2025	Etablissements adultes : 18 (Leroy Merlin Amiens Nord, Leroy Merlin Longueau, ADAPEI 80 / FV Poulainville, Garage Charles Automobile, Garage Laporte, Mécalem, Médicale de France, RH Concept, Somat, Strativer, URIOPSS, THEG, CREHPSY, Bourgeois, APF, AGREC, Centre équestre de Boves PERONNE Péronne : pour la mise en stage partenariat avec l'ensemble des ESMS adultes (ESAT, FV, SAJ...) de la Somme, une convention est signée pour chaque stagiaire. Partenariat avec les mairies des communes Péronne et alentours permettant des mises en stages en milieu ordinaire. Convention faite entre les ESMS de Péronne et la MEEF (qui permet des mises en stages des jeunes en milieu ordinaire et protégé mais aussi des aides financières individuelles pour les jeunes, exemple financement pour le permis de conduire) 2024-2025 IME de la Somme : 61 entreprises 2024-2025 ITEP de La Somme : 29 Donc pour Dury 90 2024-2025 IME la Clairière

Pour le PEF : Les partenariats sont développés. CER : - Association le CARDAN - Chantier d'application avec la Croix Rouge, - Chantier d'application avec Eco cité. - Médiation sportive Athlétisme au Stade Wallat. - Médiation MAO avec l'étoile du Sud. - Bilan CIO pour l'ensemble des mineurs. - Partenariat avec la Mission locale. - Partenariat avec AMETIS. - Projet prévention avec CDIFF et le Mail - Atelier création avec Moustik Movie.						Pour MNA : - CASNAV et CIO - Partenariat avec la Mission locale. - Projet prévention avec CDIFF et le Mail	Pour le FEP : - Action de sensibilisation à la citoyenneté avec une visite à l'assemblée nationale - Actions de sensibilisation sur les conduites addictives avec l'Association Le Mail - Ateliers sportifs ont lieu tous les lundis soir (crénau sur un gymnase qui se poursuit avec la Mairie d'Amiens) - Médiation animale à la Chevalerie - Présentation des dispositifs « école de la 2ème chance », « décrocheurs scolaires », « Tapaj » - Partenariat avec la Mission locale, Interfor, Iream, l'Eplde - Partenariat avec la Mairie d'Amiens : chantier jeune, formation BAFA - Partenariat avec les associations de soutien scolaire : Alco, AFEV																																																																																																																																																																																																														
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Objectifs 4 : Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-4-1	Développer les actions de prévention santé (bilan santé dans le cadre des CPES - Centres de Prévention et d'Examen de Santé de la CPAM auprès du public accueilli (à partir de 16 ans))	PA-PEF	1/Nombre d'action de prévention	2025	2025	Pour les jeunes accueillis dans le cadre du dispositif MNA, les bilans de santé sont réalisés systématiquement au CPES.
1-4-2	Participer à la création d'une dynamique médico-sociale/sanitaire sur le territoire (via par exemple un projet de communautés professionnelles territoriales de santé - convention partenariat urgence)	PA-PEF	1/Nombre de partenariat acté	2025	2025	PEF/MNA/CER Travail de partenariat à consolider avec les établissements sanitaires. ESAT ET CLAIRE JOIE Partenariat avec Le Mail ESAT et Claire Joie PERONNE Aucun formalisé mais travail mené avec les CMP, HDJ... spécifique à des situations de jeunes suivis par ces services sanitaires

Objectifs 5 : Renforcer l'expression ainsi que l'accès des personnes accompagnées aux droits et à la citoyenneté

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-5-1	Mettre en place des instances d'expression des personnes accompagnées sur l'ensemble des établissements de l'association	PA-PEF	1/ Nombre d'établissement / service disposant d'instance d'expression	2025	2025	PEF : - Mise en place des réunions jeunes au sein de chaque unité. - Les livrets d'accueil et de fonctionnement seront mis à jour pour intégrer toutes les informations en lien avec les droits des enfants. PA : CVS pour tous et enquêtes satisfaction pour SESSAD ESAT CVS 2024 : 3 Instance Mixte 2024 : 2

1-5-2	Favoriser les partenariats avec des associations afin de promouvoir l'accès aux droits CAF, CPAM, etc...	Tout établissement	1/Nombre de partenariat acté	2025	2027	CLAIRE JOIE CVS 2024 : 4 PERONNE Renouvellement des CVS IME et DITEP en 2025 PEF : Contact et mise en place de partenariats avec les associations. ESAT CPAM transmission trimestriel des entrées et sorties des TH CAF transmission des entrées et des sorties des TH via le logiciel extranet au service des partenaires CAF CLAIRE JOIE CAF compte partenaire CAF pour les sorties des résidents qui perçoivent l'APL PERONNE 1 convention avec la MEEF qui accompagne les jeunes de plus de 16 ans dans l'accès aux droits Et travail de conseils et d'aide aux démarches fait par l'assistante sociale DURY-DOULLENS Projet 1001 défis ITEP de la somme/chargé de prévention/chargé de prévention Mutualité de la somme, soutenu par l'ARS. Pas encore de partenariat acté Dury-Doulens Accompagnement à la marge en fonction des projets des jeunes Projet en cours avec la CPAM
-------	--	--------------------	------------------------------	------	------	---

1-5-3	Mettre en place des documents (ex : Livrets d'accueil) accessibles en plusieurs langues pour les jeunes MNA, ainsi qu'en FALC	Tout établissement	1/ Nombre de document FALC ou langue étrangère	2025	2027	MNA : - Des documents de présentation du service sont traduits en plusieurs langues ainsi que les conduites à tenir en cas d'urgence. PEP : - Les consignes et le déroulé de la journée sont affichés avec des pictogrammes pour l'unité des Loupiats. 5 Documents ont été traduits selon la méthode FALC par les professionnels composant le groupe de suivi du pôle autonomie depuis septembre 2024. ESAT et Claire Joie Charte des droits et libertés DURY-DOULLENS 4 pour Dury 3 pour Doullens
-------	---	--------------------	--	------	------	---

Objectifs 6 : Soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap et promouvoir la pair-aidance

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-6-1	Développer le partenariat avec les Plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants (PFR) / identifier et évaluer les besoins des aidants / informer, conseiller et orienter les aidants vers les PFR / Accueillir les professionnels à la pair-aidance	PA	1/Nombre d'actions concernant la pair-aidance	2025	2027	ESAT Participation au projet E-pop 2024 Participation au projet E-pop 3 JUIN 2025 Claire Joie AAP Actions d'accompagnement pour les personnes âgées ou en situation de handicap et leurs proches aidants pour favoriser le maintien à domicile ou l'inclusion dans la société

1-6-2	Développer la pair aideance avec l'appui du dispositif EPop	PA	1/Nombre d'actions concernant la pair-aideance	2025	2027	ESAT Participation au projet E-pop 2024 Participation au projet E-pop 3 JUN 2025 Claire Joie Participation au projet E-pop 3 JUN 2025 DURY-DOULLENS Participation au projet E-pop 3 JUN 2025
1-6-3	S'inscrire dans les Appels A Projets : • AMI Facilitateurs Choix de Vie • AAP Actions d'accompagnement pour les personnes âgées ou en situation de handicap et leurs proches aidants pour favoriser le maintien à domicile ou l'inclusion dans la société	PA	1/Nombre d'actions concernant le pair aideance	2025	2025	PA : 2 (AAP Facilitateurs Choix de Vie non retenu + AAP CD80 Répit / FDV et SAJ Claire Joie retenu) AAP Claire Joie AAP Actions d'accompagnement pour les personnes âgées ou en situation de handicap et leurs proches aidants pour favoriser le maintien à domicile ou l'inclusion dans la société

Axe 2 – L'ADSEA80 est ouverte aux nouvelles coopérations pour faire utilité sociale ensemble

Objectif 1 : Rendre notre action plus visible et nous faire connaître davantage.

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
2-1-1	S'inscrire dans la Communauté 360	Direction générale	1/Engagement au sein de la communauté	2025	2027	La communauté 360 n'existe plus dans la Somme
2-1-2	S'inscrire dans l'expérimentation du SPDA – Service Public Départemental de l'Autonomie	Direction générale	1/Engagement au sein du SPDA	2025	2025	2024 : participation à 3 réunions de cadrage des missions du SPDA

Objectif 2 : Accroître les coopérations internes entre établissements de l'ADSEA pour apporter une réponse en matière de continuité de parcours des personnes accompagnées.

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
2-2-1	Développer le CHPE – Comité Handicap et Protection de l'Enfance	Direction générale	1/Nombre de réunion 2/Bilan du comité	2025	2027	Des réunions trimestrielles du CHPE se tiennent depuis 2024. Après une première année de cadrage des missions, les membres du CHPE travaillent en 2025 sur la mise en place d'un projet unique pour les enfants accompagnés simultanément sur les deux pôles

Objectif 3 : Renforcer les partenariats existants pour créer de nouvelles synergies avec tous les établissements

Nu-méro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
2-3-1	S'inscrire dans la Communauté 360 et l'expérimentation du SPDA – Service Public Départemental de l'Autonomie	Direction générale	1/Engagement au sein de ces deux collectifs	2025	2027	La communauté 360 n'existe plus dans la Somme 2024 : participation à 3 réunions de cadrage des missions du SPDA
2-3-2	Mutualiser les ressources entre partenaires (locaux, RH, ...)	Direction générale -PEF-PA	1/Ressources partagées	2025	2027	PEF : Deux chefs de service du Pôle Autonomie ont assuré l'intérim d'un chef de service du PEF. Claire Joie ESAT Salle snoezelen pour l'IME de Dury Salles de formations pour l'interne ADSEA PERONNE 2025 : convention signée avec l'EPSOMS pour le prêt de locaux (cuisine éducative) pour une TISF et groupe d'adultes sur une matinée. Prêt des locaux de l'accueil de nuit du DITEP de Péronne à l'IME de La Somme pour un week-end dans le cadre d'un projet de séjour aux alentours de Péronne

						Mutualisation des moyens humains, remplacement de 2 postes de chefs de services (professionnels de Péronne au PEF) DURY-DOULLENS Formation mutualisée avec Henry Dunant, Craix rouge Française décembre 2024 » prévenir l'agressivité verbale et physique » 3 professionnels Dury-Doullens (+1 Péronne) Utilisation des murs d'escalade de Doullens par la craix rouge HENRY DUNANT
--	--	--	--	--	--	---

Objectif 4 : Développer, expérimenter de nouvelles coopérations pour une meilleure réponse en termes de continuité de parcours pour les personnes accompagnées.

Nu- méro	Action	Etablis- se- ment	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
2-4-1	Améliorer l'accompagnement et l'inclusion en milieu ordinaire (notamment scolaire et professionnel), notamment en contribuant au développement des UEE – Unités d'Enseignement Externalisée (Raisel, Villiers-Bocage, Amiens)	PA	1/Nombre de dispositifs nouveaux mis en place	2025	2027	2023 : Mise en place de l'UEE de Raisel 2024 : Mise en place de deux UEE (Villiers bocage et Amiens) 2026 : Projet d'une UEEC pour des jeunes du DITEP de Péronne avec le collège Béranger
2-4-2	Développer les partenariats avec les autres opérateurs, y compris ceux de la santé, en développant entre autres la présence/représentativité de l'ADSEA 80 sur le territoire	Direction générale -PEF-PA	1/Partenariats engagés	2025	2027	PEF : - Convention signée avec C.R.I.A.V.S. AISNE OISE SOMME (Centres de Ressources pour les intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles). - Convention avec le Mail pour les conduites addictives. PA : AAP Répét FDV et SAJ Claire Jole avec le partenaire Ciel bleu Travail avec l'ensemble des ESMS et services sanitaires du département de la Somme mais aussi du Pas-De-Calais et de l'Aisne DURY-DOULLENS Département 80 « financement projets culture et patrimoine » 2023-2024-2025 1001 défilis mutualité de la somme/ARS ITEP Dury

AXE 3 – Construire notre marque employeur et devenir un employeur de référence

Objectif 1 : Renforcer les pratiques RH actuelles

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
3-1-1	Développer des dispositifs favorisant l'interconnaissance des métiers de l'ADSEA80 « Ex : Vis ma Vie ».	Direction générale - PEF-PA	1/Nombre de dispositifs mis en place 2/Nombre de salarié ayant bénéficié d'un dispositif	2026	2026	En cours de définition par le directeur général (quels métiers, sur même niveau ?) pour un début prévu en 2026

Objectif 2 : Elaborer et mettre en œuvre une démarche de Qualité de Vie au Travail

Nu-méro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
3-2-1	Réaliser un état des lieux / Identifier les axes de travail / Elaborer un plan d'actions / Déployer les actions	DRH	1/Etape du projet	2025	2027	2024 contractualisations 2025 constitutions du COPIL et démarrage de la démarche
3-2-2	Poursuivre le déploiement de la politique d'accueil pour les nouveaux salariés en mettant en place un livret d'accueil, un parcours d'intégration, des demi-journées d'intégration	DRH	1/ Nombre d'outil mis en place	2025	2027	Prévu en 2025 Mise en place du parcours d'intégration pour les nouveaux salariés
3-2-3	Mieux préparer les départs en mettant en place des entretiens de fin de contrat (CDI, CDD, ...)	DRH	1/ Pourcentage d'entretien réalisé	2025	2027	20
3-2-4	Mettre en place un Comité Ethique associatif	CA / Direction générale	1/Mise en place du comité éthique	2026	2026	En 2025 : L'association fait le choix de réfléchir à la mise en place d'un comité éthique mutualisé avec les OG du département, lesquels seront accompagnés dans sa mise en œuvre par l'URIOPSS. Toutefois, des rencontres ont eu lieu avec d'autres partenaires, tels que l'ERE des Hauts de France, La vie active, l'AEI de Terghier, afin d'échanger sur la démarche de mise en place d'un espace de réflexion éthique, et d'un partage d'expérience

Objectif 3 : Élaborer et mettre en œuvre une démarche proactive de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP)

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
3-3-1	Analyser l'existant : Cartographier les métiers (décrire les emplois type, identifier les postes, les regrouper par famille professionnelle, rédiger les fiches emploi et établir une fiche de poste pour chaque salarié)	DRH	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisées	2025	2027	Les fiches emplois seront terminées en 2025. Déploiement en fiches de poste par les établissements.
3-3-2	Identifier les écarts (pyramides des âges et ancienneté ; pour chaque emploi-type, repérer les écarts entre les effectifs disponibles aujourd'hui et les effectifs disponibles nécessaires demain, mesurer les écarts entre les compétences requises aujourd'hui et les compétences nécessaires demain)	DRH	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisées	2025	2027	Effectifs nécessaires à déterminer en lien avec l'évolution des projets des établissements et donc des besoins en personnels.
3-3-3	Mettre en place un plan d'actions RH afin d'adapter les ressources aux besoins des établissements : formation, développement des compétences, recrutement, mobilité horizontale/verticale/géographique, départs, externalisation, sous-traitance etc....	DRH	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisées	2025	2027	Plan de formation réalisé. Feuille de vœux envoyée aux salariés

Objectif 4 : Développer des actions de communication internes et externes pour sensibiliser sur les métiers de l'ADSEA 80 et les rendre attractifs

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
3-4-1	Recruter un alternant en communication	Direction générale	1/Etape du projet	2025	2025	Fait en 2024
3-4-2	Travailler sur un plan de communication (structuration, communication et coordination interne, redéfinition des canaux de communication, réseaux sociaux, événements associatifs, marque employeur, site internet etc....)	Direction générale	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisées	2025	2026	2024 développements de notre présence sur les réseaux sociaux
3-4-3	Communiquer en externe (job dating, forum, etc....) afin de présenter nos métiers et d'en favoriser l'attractivité	Direction générale	1/ Nombre d'actions réalisées	2025	2027	2024 Partenaire du Colloque « la vulnérabilité dans tous ses états » Table ronde la vulnérabilité des travailleurs d'ESAT Partenaire du colloque sur l'autodétermination. Job dating Apradlis

AXE 4 – S'engager et contribuer aux enjeux de développement durable

Objectif 1 : S'engager dans une nouvelle feuille de route « RSO » (Responsabilité Sociale des Organisations) co-construite avec les professionnels et les personnes accompagnées

Nu- méro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
4-1-1	Réaliser des travaux de rénovation en adéquation avec les besoins des publics et dans un souci d'économie d'énergies ○ Rénovation IME/ITEP/SESSAD de la Somme Situé à Dury ○ Transfert CER ○ Rénovation de l'unité Chaumière au FEP ○ Isolation par l'extérieur des bâtiments IME/ITEP/SESSAD de Péronne	Direction générale / PAQ	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisées	2025	2027	PEF : Etude architecturale du projet du CER au 1 Chemin des vignes en cours. 2024 Contractualisation avec AMO concernant les travaux de Dury PERONNE Travaux menés comme le remplacement des huisseries de plusieurs bâtiments (administratif, SESSAD, envoi, 7/7bis)
4-1-2	Adapter nos usages aux nouveaux défis environnementaux ○ Mettre en place des bornes électriques lors des travaux de rénovation des différents établissements ○ Trier et réduire nos déchets ○ Développer les circuits courts et l'approvisionnement de produits locaux avec le prestataire de restauration ○ S'inscrire à l'AMI pour rejoindre une démarche collective régionale en santé environnementale	Direction générale / PAQ	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisées	2025	2027	PA : 2024/2025 inscription AMI démarche santé environnementale avec l'ARS Tri des déchets : Service PAQ en-cours avec Veolia Circuits courts : Service PAQ avec API

Axe 5- Devenir une organisation interconnectée 4.0

Objectif 1 : Optimiser l'utilisation des outils numériques dont dispose l'association

Nu- méro	Action	Etablis- se- ment	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
5-1-1	Formation permanente via trajectoire selon le turnover des équipes (VTH et pratiques d'admission)	PA	1/Nombre de formation réalisée	2025	2027	PA 2024 Optimiser et harmoniser les pratiques d'admissions dans les ESMS : 5 Salariés 2024 Via trajectoire : 5Salariés PERONNE 2024 : 2 (chef de service et secrétaire) DURY-DOULLENS 2023-2024 Dury 4 2023-2024 Doullens 5 Chefs de services/AS/coordonos/secrétaires
5-1-2	Déployer l'utilisation de Silao sur toutes les structures	PA-PEF	1/Nombre d'établissement utilisant Silao	2025	2025	PEF : SILAO utilisé par toutes les unités du PEF mais sous-exploité dans ses fonctionnalités, notamment dans la diffusion des procédures, le dossier santé du jeune. Une attention particulière devra être apportée en 2025 aux nouveaux embauchés et aux CDD par la communication d'un mode opératoire de SILAO et d'une formation. Claire Jole /ESAT Déployé PERONNE
						IME utilise déjà pour l'appel des présences des jeunes, à déployer pour le reste des fonctionnalités DURY-DOULLENS Utilisation de SILAO sur Dury-Doullens (4 établissements), il reste à renforcer le déploiement concernant certaines fonctionnalités et à bien « nourrir » l'interface

Objectif 2 : Avoir une architecture numérique et du matériel adaptés à nos usages du numérique

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
5-2-1	Renforcer et moderniser l'usage du numérique dans les pratiques professionnelles (montée de version logiciel, veille active sur les logiciels permettant d'être plus efficient)	siège Social	1/Nombre de nouveau outils informatiques déployés	2025	2027	2025 Démarrage de la mise en œuvre du logiciel Yooz
5-2-2	Mettre en place une architecture informatique permettant un échange d'information fluide entre les établissements	PAQ	1/Etape du projet	2025	2026	2024 Démarrage du projet (répertoires partagés cloud)
5-2-3	Maintenir un parc informatique performant capable « de supporter » les logiciels utilisés dans l'association	PAQ	1/Nombre d'ordinateur neuf mis en service par an	2025	2027	

Objectif 3 : Mieux cadrer l'usage du numérique

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
5-3-1	Mettre en place une charte informatique	Direction Générale	1/Mise en place effective de la charte	2025	2025	Au 24/04/25 : Charte rédigée, manque diffusion
5-3-2	Sécuriser le parc informatique et mettre en place la RGPD	Direction Générale-PAQ	1/Contractualiser avec un partenaire garantissant la mise en place et le suivi de la RGPD 2/Mettre en place les outils nécessaires à la sécurisation de notre réseau	2025	2027	Contractualisation effectuée avec Partenaire « block proof » Réseau sécurisé par prestataire AB expérience (mise en place de « mail in black » passage en cloud et fin de l'utilisation du serveur...)